

Accidents de la route
42 décès et 1.396 blessés en une semaine

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 25ème année **D'ALGERIE**

N°7350 - MERCREDI 03 DECEMBRE 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Forum économique algéro-biélorusse
**Signature
de cinq accords
de partenariat**

P04

De nouvelles mesures pour garantir la stabilité des prix des aliments de bétail

Booster la filière des viandes rouges

Face aux tensions sur le marché et la spéculation croissante qui pénalisent durement les éleveurs, le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a communiqué une série d'initiatives ciblées. L'objectif de cette intervention proactive est double: garantir la stabilité des coûts de production pour les professionnels du secteur bovin et ovin et, à terme, assurer la sécurité alimentaire nationale en viande rouge.
Lire en page 03



Lire en page 03

Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...
Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41
Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Destinés aux personnes âgées de 70 ans et plus Le président de la République accorde un quota exceptionnel de 2.000 livrets de hadj



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décidé d'allouer un quota supplémentaire au profit des citoyens inscrits au tirage au sort du hadj pour la saison 2026, estimé à 2 000 livrets de hadj destinés aux personnes âgées de 70 ans et plus ayant effectué 10 inscriptions ou plus, indique ce mardi un communiqué du ministère de

l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports. A ce propos, le ministère informe tous les concernés par cette opération que le tirage au sort qui leur est dédié aura lieu le samedi 6 décembre 2025 au niveau des sièges des wilayas ou dans tout lieu approprié choisi par les autorités locales, en présence des intéressés ou de leurs représentants.

Eliminatoires nationales du Prix d'Alger de récitation et de psalmodie du Saint Coran Belmehdi donne le coup d'envoi



Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a donné, lundi à Alger, le coup d'envoi des éliminatoires nationales de la 21e édition du Prix d'Alger de récitation et de psalmodie du Saint Coran, indique un communiqué du ministère. Organisé sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, la 21e édition du Prix d'Alger de récitation et de psalmodie du Saint Coran, verra la participation de près de 120 candidats dans cette phase éliminatoire dont le coup d'envoi a été donné par M. Belmehdi au siège du ministère", précise la même source. "Les éliminatoires qui se dérouleront par visioconférence durant trois jours, sous la supervision d'un jury spécialisé dans les

règles de récitation et de psalmodie du Coran", se déclinent en trois catégories: le concours national de récitation, de psalmodie et d'interprétation du Saint Coran, le concours des jeunes récitants du Saint Coran et le concours international de récitation et de psalmodie du Saint Coran". Le concours international se déroulera durant le mois de Rajab 1447 H, coïncidant avec la célébration d'El Isra et El Miraj (Voyage nocturne et Ascension du prophète Mohamed (QLSSSL)", tandis que le concours national et le concours des jeunes récitants seront organisés durant le mois sacré de Ramadan. Cette manifestation religieuse s'inscrit dans le cadre des efforts continus du ministère pour encourager les récitants du Saint Coran, selon le communiqué.

Attaf reçoit son homologue botswanais



Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a reçu, mardi à Alger, son homologue botswanais, Phenyo Butale, en marge du 12e Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique (Processus d'Oran), indique un communiqué du ministère. A cette occasion, "les deux ministres ont

passé en revue l'état et les perspectives des relations fraternelles et de coopération unissant les deux pays, et sont convenus de la nécessité d'œuvrer à la mise en place des cadres juridiques et des structures institutionnelles chargées de renforcer la coopération bilatérale dans tous les domaines prioritaires pour les deux parties", précise le communiqué.

L'ambassadrice de Serbie en Algérie se félicite du niveau des relations bilatérales



L'ambassadrice de la République de Serbie en Algérie, Mme Ana Petkovic, s'est félicitée, lundi, du niveau des relations bilatérales et des perspectives de renforcement de la coopération entre les deux pays dans différents domaines. Dans une déclaration à la presse au sortir de l'audience que lui a accordée le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à qui elle rendait une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie, Mme Petkovic a indiqué que l'Algérie et la Serbie sont "liées par des relations historiques et une coopération s'étendant sur des décennies". Rappelant "l'engagement des deux pays à aller de l'avant dans leur coopération", elle a souligné la déter-

mination de son pays à "renforcer le dialogue politique et économique", ainsi que "la coopération dans différents domaines". L'ambassadrice s'est dite "fière" des "liens solides" unissant l'Algérie et la Serbie, soulignant qu'elle était "convaincue" que les relations entre les deux pays et les deux peuples "continueront de prospérer à l'avenir". Revenant sur son mandat d'ambassadrice en Algérie, elle a affirmé avoir trouvé dans "ce pays exceptionnel, une hospitalité et une amitié qui resteront gravées dans la mémoire", exprimant sa "gratitude pour l'accueil chaleureux et la confiance" dont elle a bénéficié "de la part du président de la République, du Gouvernement et du peuple algériens".

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN **D'ALGERIE**

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie
Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest
Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
**L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Edition et de Publicité» Agence ANEP**
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefourdalgerie.dz
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

**Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.**

De nouvelles mesures pour garantir la stabilité des prix des aliments de bétail

Booster la filière des viandes rouges

Synthèse B.M.

Face aux tensions sur le marché et la spéculation croissante qui pénalisent durement les éleveurs, le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a communiqué une série d'initiatives ciblées. L'objectif de cette intervention proactive est double: garantir la stabilité des coûts de production pour les professionnels du secteur bovin et ovin et, à terme, assurer la sécurité alimentaire nationale en viande rouge. Ces mesures, élaborées en étroite collaboration avec les représentants de la filière (Chambre nationale de l'agriculture, Union nationale des paysans algériens), visent à restaurer l'équilibre du marché par une meilleure régulation de l'offre d'aliments. Le ministère met en place un mécanisme d'approvisionnement stable en rendant l'orge disponible, tout au long de l'année au sein des Coopératives des Céréales et Légumes Secs (CCLS), réparties sur

l'ensemble du territoire national. Le prix de vente au comptoir est désormais fixé à 3.900 DA le quintal. Cette action vise directement à contrer les pratiques illégales de spéculation qui avaient poussé les prix à des sommets injustifiés, dépassant parfois les 5.000 DA le quintal. Pour sauvegarder le patrimoine animal national et encourager la croissance des troupeaux, le tarif subventionné de l'orge (exclusivement réservé aux femelles reproductrices) est maintenu à 2.500 DA le quintal dans toutes les CCLS. Cette subvention directe a pour but d'aider les éleveurs à améliorer la qualité de la production animale et à étendre leurs capacités de reproduction. L'Office national des aliments de bétail (ONAB) joue un rôle central dans cette stratégie, en proposant des aliments composés de haute qualité, formulés à partir de son, de maïs et de soja, à des tarifs préférentiels: 3.150 DA le quintal pour les ovins et 3.300 DA le quintal pour l'engraissement des bovins. Ces ta-

rifs compétitifs permettent aux éleveurs d'accéder à une alimentation équilibrée et de qualité contrôlée. De nouvelles dispositions réglementaires ont été instaurées pour garantir la disponibilité du son. Ce produit, fondamental dans la composition des rations alimentaires, sera désormais accessible au prix fixe de 1.800 DA le quintal pour tous les éleveurs, directement auprès des minoteries. Cette mesure assure la stabilité de l'approvisionnement et fluidifie la chaîne de valeur. Le ministère a affirmé que l'application de ces mesures fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation permanente par ses services afin d'en garantir l'efficacité sur le terrain. Cet engagement reflète la volonté des pouvoirs publics de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs pour renforcer la sécurité alimentaire du pays et valoriser les ressources animales nationales dans le cadre d'une stratégie de développement durable de la filière.

Augmentation du SNMG et des pensions de retraite

L'UGTA salue la décision du président de la République

L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), par la voix de son secrétaire général, Amar Takdjout, a salué, lundi à Alger, la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relative à l'augmentation du Salaire national minimum garanti (SNMG) et des pensions et allocations de retraite. Dans une déclaration à l'APS, M. Takdjout a mis en avant les engagements du président de la République tenus envers les travailleurs et les citoyens, à travers sa décision d'augmenter le SNMG de 20.000 DA à 24.000 DA, à partir de janvier 2026, et de soumettre des propositions concernant l'augmentation des pensions et allocations de retraite. Ces mesures, prises dimanche par le président de la République, lors de la réunion du Conseil des ministres, "sont positives, responsables et courageuses", car elles reflètent "la concrétisation des engagements du président de la République envers les travailleurs et les citoyens", a relevé M. Takdjout qui



a rappelé que cette question a toujours été revendiquée par la centrale syndicale à plusieurs occasions. Pour le SG de l'UGTA, ces décisions contribuent également à "renforcer le front intérieur, consolider la confiance des travailleurs et des citoyens, et partant répondre aux sceptiques", rappelant que ces mesures "positives" s'ajoutent à la série de décisions similaires prises il y a des années par le président de la République,

"en vue de répondre aux différentes revendications des travailleurs, selon les capacités du pays, à l'image de la prolongation du congé de maternité". Concernant la revalorisation des pensions et allocations de retraite, M. Takdjout a exprimé son souhait de voir les propositions y afférentes comporter, elles aussi, "des mesures positives" et des "augmentations significatives" au profit de cette catégorie.

54ème anniversaire de la Fête Nationale des Émirats Arabes Unis à Alger

Sous le slogan: UNION

Par Nadira FOUAD

La célébration cette année de cet anniversaire important qui est la 54ème, coïncide avec l'annonce faite par le président des Émirats Arabes Unis, Cheikh Mohamed Bin Zayed Al Nahyan, celle de déclarer l'année 2025, année de la communauté, eu égard à l'importance de la participation de chaque individu au parcours de développement et partant, le renforcement des valeurs de l'Union dans la diversité. En effet, l'Ambassade des Émirats arabes Unis à Alger a tenu, comme chaque année, à la célébration de sa Fête Nationale à l'hôtel Sheraton à Alger et ce, en présence de plusieurs ambassadeurs et

corps accrédités en Algérie, sans oublier évidemment Fayed Abou Aita, ambassadeur de la Palestine occupée à Alger. En dépit de la friilosité des relations bilatérales entre les deux pays Algérie et Emirats, l'Ambassade des Emirats arabes Unis à Alger ne déroge pas aux règles protocolaires, par fêter cet anniversaire annuel en parfaite symbiose et en parfaite harmonie à Alger avec une pléiade de personnalités politiques, économiques, financières, culturelles et artistiques, sans oublier évidemment la presse. Après l'hymne national des deux pays, et la projection d'une vidéo sur les développements politico-économico-financiers de ce pays, Youcef Seif Sebaa Al Ali, ambassadeur des Emirats à Alger, a fait

une rétrospective des relations bilatérales entre l'Algérie et son pays, jugée fructueuse, par souligner l'importance de cet événement qui est le 54ème anniversaire de la Fête Nationale des Emirats arabes Unis. L'ambassadeur, et dans une brève allocution, a fait l'éloge de cette Union brandie tel un leitmotiv, par insister sur les valeurs de coopération et de travail commun qui sont le socle puisqu'ils constituent le fondement même de l'Etat des Emirats depuis sa création. L'ambassadeur a notamment fait un tour d'horizon sur les développements et sur les réalisations des Emirats sur les plans de développement régional et international au cours des dernières décennies. Il a en

outre, rappelé son leadership en matière d'innovation, de son économie non pétrolière, ses projets de durabilité et d'énergie propre à long terme, l'intelligence artificielle. L'intervenant conclut, lors de cette soirée, que les initiatives prises par les Emirats Arabes Unis sur le plan économique sont salutaires et florissantes surtout les investissements en Afrique et dans d'autres régions à travers le monde. Toutes ces consécration témoignent du succès de sa stratégie fondée sur l'excellence, l'innovation et enfin l'autonomisation humaine avant de donner le coup d'envoi pour la cérémonie officielle du 54ème anniversaire de la création de l'Union, célébrée annuellement tous les 02 décembre à Alger.

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Mines antipersonnel: «Les civils en paient le prix»

C'est quoi d'abord une mine antipersonnel? Selon une définition donnée par la Ligue des Droits de l'Homme: «Les mines terrestres antipersonnel sont des armes qui ne font pas la distinction entre un civil et un soldat et elles finissent par tuer et mutiler des civils qui marchent dessus ou les ramassent, longtemps après la fin d'un conflit». En 1997, il y avait eu la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel très connue sous l'appellation: (Convention d'Ottawa). Cette dernière stipule une interdiction totale de l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de mines antipersonnel. En plus, elle oblige les États - en situation de conflit - à détruire leurs stocks et à dépolluer toutes les zones minées ainsi qu'à aider les victimes de mines. Finalement! Qui va obtempérer aux injonctions des conventions et des accords internationaux! Peut-être, les seuls, ce sont ces pays pauvres et impuissants du tiers-monde. Qui oserait en fin de compte, obliger des pays puissants comme les USA, la Russie ou l'entité sioniste - entre autres- à donner des suites favorables aux résolutions émanant des conventions arrêtées par la communauté internationale? C'est, très sûr que personne n'oserait faire une telle chose. Au sujet des USA, paraît-il que les Américains ont interdit la production et le transfert de mines antipersonnel, - selon une version officielle. Mais, ils n'ont pas encore signé la Convention !! Et - d'habitude- quand l'on ne signe pas une convention, l'on n'est jamais obligé à acquiescer à ses instructions. Dans l'aspect officiel et ambiant de la convention, 164 États ont adhéré jusqu'à ce jour, à la Convention. Selon les organisateurs de cette démarche, cela permettrait d'avancer vers la réalisation d'un monde sans mines. L'Algérie était, dès son indépendance, une des premières victimes des conséquences graves et mortelles des mines antipersonnel. Le spectre avait continué à faire toutes sortes de victimes, décès ou amputations des membres inférieurs. Après leur départ, les forces colonialistes françaises avaient légué d'importants champs de mines antipersonnel. Ce sont les deux «barrages» minés et électrifiés. Ce sont les sinistres lignes Challe et Morice, installées le long des frontières avec le Maroc et le Tunisie sur environ 460 km. Le nombre de victimes, selon des sources officielles, toujours niées par la France officielle, est de 3.500 morts et 3.700 blessés. Le gouvernement algérien ne voudrait pas céder à ce fait accompli. Bien qu'il s'agisse d'une lourde tâche et à haut risque. Les Algériens avaient tout de même procédé, entre 2004 et 2012, au traitement de 600.000 mines désamorçées et à leur mise hors d'état de nuire.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Stratégie pour éliminer le Sida d'ici 2030

L'Algérie réaffirme, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, célébrée lundi, son engagement dans la riposte contre le VIH. Lors de la cérémonie organisée à Alger, le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Ait Mes-saoudene, a rappelé, dans une allocution lue par son secrétaire général, Mohamed Talhi, que le pays a consenti «d'importants efforts pour renforcer la surveillance, le dépistage et l'accès au traitement antirétroviral», tout en soulignant la poursuite du Plan national stratégique 2024-2028. Il a réaffirmé l'objectif d'éliminer le Sida d'ici 2030, indiquant que «l'accès au dépistage, le renforcement de la prévention et la coordination multisectorielle» constituent les leviers essentiels pour y parvenir. La représentante de l'ONU-SIDA en Algérie, Soraya Alem, a salué «l'engagement constant de l'État» et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, rappelant que plus de 95 % du financement de la riposte provient du Trésor public, garantissant la gratuité universelle des traitements. Déjà le 14 octobre 2025, lors d'une audience au ministère, elle insistait sur «la volonté commune de renforcer la coopération» et soulignait l'importance stratégique du nouveau centre national de médecine tropicale de Tamanrasset. Avec une prévalence évaluée à 0,1 %, l'Algérie demeure l'un des pays les moins touchés de la région. Depuis 1985, environ 24.000 personnes vivant avec le VIH ont été identifiées, un chiffre probablement inférieur à la réalité en raison du dépistage tardif. Les spécialistes, à l'image du Pr N. Achour, rappellent l'importance du suivi clinique et psychologique rapproché, malgré les contraintes diagnostiques. De son côté, le Dr Amel Bouchareb alertait en 2024 que les personnes non dépistées constituent «une véritable réserve de transmission». Les populations clés restent les plus vulnérables: travailleurs du sexe, hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et usagers de drogues injectables. Selon Othmane Bourouba (AIDS Algérie), la prévalence atteint respectivement 4,4%, 14,4% et 1,1% dans ces groupes, avec plus de 2.000 nouveaux cas enregistrés en 2023, signe d'une recrudescence inquiétante. Il appelle à «une vigilance accrue» pour éviter l'évolution observée dans certains pays subsahariens. La lutte repose sur un dispositif complet: 68 centres de dépistage, des campagnes de prévention dans les écoles, universités et lieux de culte ainsi que la promotion du principe U=U. Pour les autorités, comme l'a souligné le Dr Djamel Fournier en 2024, «l'Algérie reste résolument engagée à garantir un accès universel aux soins».

Forum économique algéro-biélorusse

Signature de 05 accords de partenariat

Cinq accords de partenariat dans le domaine commercial et industriel ont été signés lundi à Alger entre des sociétés et organismes algériens et biélorusses, dans le cadre des travaux du Forum économique bilatéral. Le premier accord concerne un protocole de partenariat entre la Société algérienne de Fabrication de Véhicules utilitaires et industriels (SFVUI), affiliée au groupe "Ferrovia", et l'entreprise biélorusse "Maz" Minsk Automobile Plant-MAZ, pour renforcer la coopération dans le domaine de la fabrication de véhicules. Ce partenariat permettra la création d'une unité de production dédiée aux autobus, au niveau du site d'Oued El-Berdi dans la wilaya de Bouira, selon les explications fournies à l'APS par le directeur de la communication et du marketing de la SFVUI, Samir Ardjoun. M. Ardjoun a précisé que ce

projet s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renouveler le parc national des véhicules, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, la nouvelle unité devant produire près de mille bus par an de différentes tailles et avec différents équipements, pour répondre aux besoins du marché national. Ce projet prévoit la création de près de 612 emplois directs, avec un investissement total estimé à près de 4,7 milliards de dinars, selon M. Ardjoun qui a souligné que le choix du site d'Oued El-Berdi s'inscrit dans une vision plus large ambitionnant de consolider le tissu industriel local et booster le développement économique de la région. Un memorandum d'entente a également été signé entre la société publique économique des constructions métalliques "SNC METAL" algérienne et l'entreprise biélorusse

"AMKODOR", en sus d'un autre memorandum d'entente entre l'entreprise des tracteurs agricoles (ETRAG) et l'entreprise biélorusse "Bobruiskagromach" pour soutenir la coopération industrielle et l'échange d'expertises et de technologies entre les deux parties. Il a été également procédé à la signature d'un accord entre la Chambre algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) et son homologue biélorusse, pour la création d'un Conseil d'affaires conjoint visant à accompagner les opérateurs et à faciliter les échanges commerciaux et les investissements bilatéraux, et d'un accord de coopération entre la Confédération algérienne du patronat (CAP) et la bourse biélorusse des marchandises, à même d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération et de partenariat pour les entreprises des deux pays.

Coopération bilatérale algéro-saoudienne

Arkab examine les opportunités avec le PDG de "Midad Energy-North Africa"

Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, M. Mohamed Arkab, a reçu, dimanche à Alger, le Président-directeur général (PDG) de la compagnie saoudienne "Midad Energy-North Africa", Sheikh Abdulelah Bin Mohammed Bin Abdullah Al-Aiba, les deux parties ayant abordé les perspectives de la coopération bilatérale, indique un communiqué du ministère. La rencontre qui s'est tenue au siège du ministère, en présence du PDG du Groupe Sonatrach, M. Noureddine Daoudi et des cadres du ministère, a permis "d'examiner l'état des relations bilatérales et les perspectives de coopération entre le Groupe Sonatrach et la compagnie Midad Energy dans le domaine des hydrocarbures, notamment après la signature d'un contrat d'hydrocarbures sous forme de partage de la production entre les deux sociétés, relatif aux opérations d'exploration et d'exploitation dans le périmètre contractuel "Illizi Sud", situé dans le bassin d'Illizi. Les deux parties ont passé en revue l'état d'avancement des con-

certations entre les deux parties, dans l'objectif de mettre en place une feuille de route commune permettant l'entrée en vigueur du contrat, selon les délais fixés et les normes de travail convenues, ajoute le communiqué. Les deux parties ont également abordé d'autres nouvelles opportunités de partenariat et d'investissement dans les différentes étapes de la chaîne de valeur de l'industrie du pétrole et du gaz, incluant le développement de projets stratégiques visant à renforcer l'échange d'expertises, le transfert de la connaissance et le développement des compétences humaines dans les domaines de l'exploration et de la production, aussi bien en Algérie qu'à l'étranger. A cette occasion, le ministre a souligné la solidité des relations fraternelles unissant les deux pays et l'importance de promouvoir un partenariat économique fondé sur les intérêts mutuels, au service de la vision énergétique des deux pays, ajoute le communiqué. Pour sa part, Sheikh Abdulelah Bin Mohammed Bin Abdullah Al-Aiba a exprimé l'intérêt de sa com-

pagnie Midad Energy North Africa pour l'énergie, en renforçant sa présence en matière d'investissement en Algérie, au regard des opportunités prometteuses garanties par le secteur des hydrocarbures. Il a réaffirmé l'engagement de la compagnie à développer sa coopération stratégique avec le Groupe Sonatrach et à accélérer le rythme de réalisation des projets communs, en adoptant les technologies de pointe dans le domaine de l'industrie pétrolière et gazière au mieux des intérêts mutuels. Le Groupe Sonatrach avait signé, en octobre dernier, avec la société saoudienne Midad Energy North Africa un contrat d'hydrocarbures de type partage de production dans le périmètre contractuel "Illizi-Sud", dans le cadre des dispositions de la loi 19-13 régissant les activités d'hydrocarbures sur une durée de 30 ans, pouvant être prolongée de 10 années supplémentaires, pour un investissement global de plus de 5,4 milliards de dollars, assurés à 100% par Midad Energy North Africa.

Mobile World Congress – Doha 2025

Ooredoo Algérie et Mobile Arts annoncent leur partenariat sur le Cloud Gaming

Ooredoo, acteur incontournable des technologies en Algérie, annonce la signature d'un partenariat stratégique avec Mobile Arts, leader mondial spécialisé dans les technologies digitales avancées, portant sur le déploiement de services de Cloud Gaming innovants sur le marché algérien, via sa plateforme de jeux en streaming Blacknut. La signature officielle de ce partenariat a eu lieu à Doha en marge du Mobile World Congress (MWC) 2025, entre le Directeur Général de Ooredoo Algérie, M. Roni Tohme, le Co-fondateur de Mobile Arts, M. Jamil Gaïth, ainsi que le Directeur Général de Double T, M. Mohammed Al-Obaidi. Ce partenariat ambitieux vise à positionner Ooredoo Algérie comme un acteur clé de la nouvelle économie numérique en introduisant des services de Cloud Gaming performants, accessibles et immersifs. Grâce à la puissance du réseau de Ooredoo qui s'apprête à lancer prochainement son réseau 5G, et à l'expertise technologique de Mobile Arts, les amateurs de



jeux vidéo algériens bénéficieront d'une expérience de jeu fluide et de haute qualité, sans nécessité de matériel informatique coûteux. Présent dans plus de 65 pays, Blacknut, la plateforme de jeux en streaming, propose un catalogue riche de plus de 500 jeux premium jouables instantanément sur smartphones, tablettes et smart TV. Un simple navigateur web, associé à la technologie 5G de Ooredoo, per-

mettra désormais aux clients de profiter instantanément d'une expérience de jeu fluide, immersive et accessible. À cette occasion, le directeur général de Ooredoo Algérie, Roni Tohme a déclaré: «Nous sommes honorés de formaliser ce partenariat avec Mobile Arts pour le lancement du service Blacknut, un leader mondial du Cloud Gaming. À travers cette collaboration, nous souhaitons offrir à nos clients

une expérience numérique totalement nouvelle. Alors que nous avançons vers le lancement du réseau 5G de Ooredoo en Algérie, notre ambition demeure inchangée d'offrir le meilleur à nos clients.» Pour sa part, Hussein Taki, CCO de Mobile Arts a déclaré :« Nous sommes fiers de nous associer à Ooredoo Algérie pour soutenir la nouvelle génération d'expériences de divertissement numérique. Le lancement de ce service intervient à un moment décisif, alors que la 5G se déploie en Algérie et fait naître de nouvelles attentes en termes de rapidité, de simplicité et de qualité. Notre rôle est de simplifier l'expérience utilisateur d'améliorer les parcours clients afin que des services comme Blacknut puissent se développer rapidement et durablement. En nous alignant sur la stratégie 5G de Ooredoo, nous les aidons à libérer de nouvelles valeurs tout en permettant aux consommateurs de profiter d'un Cloud Gaming premium, simple, fluide et adapté à leurs besoins quotidiens ».

Accidents de la route

42 décès et 1.396 blessés en une semaine

En une semaine, les accidents de la route ont enregistré, entre le 23 et le 29 novembre 2025, 42 mort et que 1.396 blessés sur tout le territoire national. Les équipes d'intervention de la Protection civile ont réalisé 2.191 missions à la suite de 1.244 accidents de la route enregistrés durant cette période. Les victimes ont reçu les premiers soins sur les lieux des incidents avant d'être transportées vers les établissements de santé pour bénéficier des traitements nécessaires. La wilaya d'Ouargla a connu le plus lourd bilan, avec 13 accidents de circulation ayant entraîné la mort de 06 personnes sur place et 17 blessés. Ces chiffres inquiétants mettent en évidence la continuité du problème de l'insécurité routière dans le pays et

soulignent l'urgence de renforcer les efforts de prévention et de sensibilisation. Durant la même période, les services de la Protection civile ont enregistré 26 090 appels d'urgence effectués par la population. Ces demandes concernaient non seulement des accidents de la route, mais aussi des accidents domestiques, des évacuations médicales, des interventions pour éteindre des incendies et d'autres types d'assistance. En ce qui concerne l'assistance aux personnes, les équipes de la Protection civile ont réalisé 16 196 interventions, permettant de prendre en charge 16 052 blessés et malades. Ceux-ci ont reçu les premiers secours sur les lieux des incidents avant d'être transportés vers les établissements de santé appropriés.

D'autre part, les pompiers ont effectué 996 interventions pour combattre 649 incendies de divers types, qu'ils soient urbains, industriels ou autres. La wilaya d'Alger est celle qui a enregistré le plus d'incendies, avec 75 cas, suivie par Blida avec 54 et Mostaganem avec 36. Ces interventions rapides ont permis de réduire les dommages matériels et de protéger des vies humaines. Les opérations variées ont également fortement mobilisé les équipes de la Protection civile, qui ont effectué 6 707 interventions dans le même laps de temps. Ces opérations ont permis de secourir 578 personnes en danger et d'exécuter 5 821 missions d'assistance diverses aux citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Tribunal Sidi M'Hamed

Une entreprise algéro-émiratie au cœur d'un scandale de corruption

Le juge d'instruction de la deuxième chambre du pôle pénal spécialisé dans les affaires de corruption financière et économique du tribunal de Sidi M'hamed a ordonné le placement en détention provisoire de (M.A.), propriétaire d'une entreprise algéro-émiratie spécialisée dans la fabrication du tabac et du soufre, « SPA Steam », ainsi que plusieurs autres mis en cause. Ils sont poursuivis dans une affaire de corruption liée au transfert et à la fuite illégale de capitaux vers les Émirats arabes unis. Aussi, ils sont soupçonnés de blanchiment d'argent et d'acquisition illégale de biens immobiliers dans des quartiers huppés de la capitale. Selon les éléments de l'enquête, les faits remontent au 13 novembre, date à laquelle le dossier a été traité par le Service central de lutte contre le crime organisé de Saoula. Après plusieurs semaines d'investigations, ce service a procédé à la présentation des suspects devant le parquet du pôle pénal. Ces derniers ont ensuite été placés sous enquête judi-

ciaire, laquelle a mis en lumière une série d'infractions graves prévues par la législation relative à la prévention et à la lutte contre la corruption. Parmi les accusations retenues figurent le blanchiment d'argent, la violation de la réglementation relative aux changes et à la circulation des capitaux de et vers l'étranger, ainsi que l'enrichissement illicite. Les inculpés sont également poursuivis pour conflit d'intérêts et dissimulation de fonds provenant de sources suspectes, utilisés notamment pour l'achat de propriétés de grande valeur au sein de zones résidentielles prestigieuses d'Alger. L'affaire, toujours en cours d'instruction, devrait connaître de nouveaux développements dans les prochains jours. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts renforcés des autorités judiciaires visant à lutter contre les réseaux de transfert illicite de capitaux et à assainir le climat économique en traquant les pratiques de corruption et les circuits d'enrichissement illégal. Dans une autre affaire de corruption, le tribunal de Dar El Beïda a prononcé,

ce lundi, des peines variées à l'encontre de 11 accusés poursuivis dans le cadre d'une enquête portant sur la formation d'un réseau criminel spécialisé dans la contrebande de marchandises d'origine étrangère. Ces produits étaient munis d'étiquettes portant le logo de la compagnie aérienne Fly Emirates, avant d'être entreposés dans un dépôt situé dans la cité Belle Vue, à El Harrach. Le tribunal a ainsi condamné à deux ans de prison ferme, assortis d'une amende de 100 000 DA, un inspecteur des douanes, le nommé B. Saïd, actuellement en détention, ainsi que le propriétaire du dépôt, B.B. Nacer, également incarcéré. Un troisième accusé, Sh. Youssef, a écopé de six mois de prison ferme. Ils ont tous été reconnus coupables de mauvaise utilisation de leurs fonctions, abus d'influence et contrebande, tout en étant acquittés des accusations de blanchiment d'argent et d'infraction à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux.

Mines antipersonnel

Plus de 6.200 personnes tuées ou blessées en 2024

Selon le rapport annuel de l'Observatoire des mines (Land mine Monitor), le nombre de victimes de mines antipersonnel et de restes explosifs de guerre s'élève à 6 279 personnes tuées ou blessées en 2024. L'utilisation de mines antipersonnel en Ukraine, au Myanmar et dans d'autres zones de conflit, combinée à une baisse marquée du financement du déminage, a fait bondir le nombre de victimes en 2024. Un nouveau rapport met en lumière les « défis sans précédent » auxquels est confronté le traité d'interdiction de ces armes, après l'annonce du retrait de cinq États membres de l'OTAN. « Alors que les efforts pour dépolluer les zones minées se heurtent à une diminution du financement international pour ces activités humanitaires essentielles, les civils en paient le prix », alerte la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL), un réseau global qui coordon-

ne l'Observatoire des mines, à l'origine du rapport publié lundi. Cette mise en garde rejoint celle du Secrétaire général de l'ONU, dans un message vidéo diffusé le même jour à l'ouverture de la 22^e réunion des États parties à la Convention d'Ottawa de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel, à Genève. Selon António Guterres, tout affaiblissement du traité pourrait « déclencher un cercle vicieux dangereux ». Il a appelé les États à « renforcer leur engagement en faveur d'un monde sans mines antipersonnel ». En 2024, 6 279 personnes ont été tuées ou blessées par des mines ou des restes explosifs de guerre, soit le total annuel le plus élevé depuis quatre ans. Neuf victimes sur 10 étaient des civils, pour près de la moitié des enfants. Le Myanmar reste le pays le plus touché pour la deuxième année consécutive, conséquence directe de l'usage massif de mines par la junte, au pouvoir depuis 2021, dans le

conflit qui l'oppose à plusieurs groupes armés. En Syrie, où la chute du régime Assad a précipité le retour de nombreuses familles dans des zones encore contaminées, les accidents se multiplient. Le pays occupe désormais la deuxième place mondiale au classement du nombre de victimes, suivi par l'Afghanistan et l'Ukraine. Dans son message, M. Guterres a rappelé la nature intrinsèquement injuste de ces engins explosifs : « Les mines antipersonnel comptent parmi les armes les plus cruelles et les plus indiscriminées jamais créées. Elles tuent et mutilent longtemps après la fin des conflits. Et quatre victimes sur cinq sont des civils, souvent des enfants ». Les survivants, souligne-t-il, doivent ensuite faire face à « des parcours de rétablissement longs et complexes », dans un contexte où les terres contaminées bloquent l'accès humanitaire, entravent la reconstruction et retardent le développement.

Campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite
Plus de 443.000 enfants vaccinés au premier jour



Le ministère de la Santé a annoncé, lundi, que 443.566 enfants ont été vaccinés au premier jour de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite à travers les différentes wilayas du pays, selon un communiqué du ministère. Ce chiffre constitue "un indicateur positif témoignant d'une large mobilisation et d'une forte adhésion des parents", étant donné que la première phase de cette campagne a débuté dimanche 30 novembre 2025, et se poursuivra jusqu'au 6 décembre, sous la supervision du ministre de la Santé, M. Mohamed Seddik Ait Messaoudene, qui a donné le coup d'envoi officiel de cette opération. Ainsi, le ministre a souligné "l'importance stratégique du renforcement de l'immunité collective contre la poliomyélite". "Plus de 7.000 centres de vaccination ont été mobilisés à travers les wilayas du pays, ainsi que des équipes médicales mobiles", conformément à la stratégie "porte-à-porte", notamment dans les wilayas de l'extrême sud, afin de "garantir l'accès à la vaccination à tous les enfants ciblés âgés de 2 mois à 5 ans", a relevé le ministère. Il est à noter que "51 superviseurs de wilayas assurent sur le terrain la coordination et le suivi efficace des différentes activités, afin de garantir une couverture complète et fluide". Concernant la préparation logistique de l'opération, "plus de 5.532.000 doses de vaccin ont été distribuées aux wilayas, assurant ainsi la disponibilité des quantités nécessaires pour toute la durée de la première phase". Le ministère de la Santé, affirme "la mobilisation continue de ses équipes médicales et paramédicales pour assurer le succès de cette importante campagne nationale", exhortant les parents à "continuer de se rendre dans les centres de vaccination ou à recevoir les équipes mobiles pour assurer la protection de leurs enfants", selon le même communiqué.

Tiaret

6.000 unités Ecstasy saisies et une attestation



Les éléments de la BRI ont saisi, au début de la semaine en cours, 6.000 unités de drogue dure en possession d'un narcotrafiquant, faisant partie d'un réseau opérant dans les wilayas de l'ouest du pays, apprend-on de sources policières. Le mis en cause a été présenté devant la justice et placé en détention provisoire, conclut le communiqué de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya de Tiaret.

L. Bouhala

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TLEMSEN
DAIRA DE TLEMSEN
COMMUNE DE TLEMSEN

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES, N° 14 /2025
NIF APC 096 2130 1915 0629

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tlemcen informe les entreprises dûment qualifiées en **bâtiment activité principale** catégorie trois (03) ou plus qu'un avis d'appel d'offre national ouvert est lancé pour :

• Aménagement Urbain à travers la commune de Tlemcen : Du rond-point cité les oliviers passant vers Ecole primaire ZOUAD M^{ed} et cité Universitaire vers Show Room, Les Amandiers vers Rue Safi Baghdadli, Rue Chaoui Boudghene, B^d Derrar Abderrahmane, B^d Lazouni, Metchekana, B^d Hamsali Sayah coté lycée Benzerdjeb, Rue Yebedri Mansour, Rue de Bekhti Boumedien, Rue de Lindépendance, Rue C^{te} Lotfi, à Coté L'école Larbi Tebessi vers B^d L'ALN et CV 55 jusqu'à Jardin El-Hartoune.

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent consulter le cahier des charges contre paiement de 15.000 DA pour un cahier des charges. Auprès de la Commune de Tlemcen.

Les soumissions doivent être présentées en trois (03) offres distinctes, accompagnées des pièces réglementaires.

a)-l'offre de candidature contient :

* La déclaration de candidature remplie et signée, cachetée et datée Conformément au modèle

* La déclaration de candidature remplie et signée, cachetée et datée Conformément au modèle

* La déclaration de Probité remplie et signée, cachetée et datée Conformément au modèle

* Copie Statut pour les sociétés

* Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

* Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

a/ Capacités professionnelles : certificat de qualification bâtiment activité principal catégorie trois (03) ou plus En cours de validité.

b/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans des dernières années (2022,2023,2024).

c/ Capacités Techniques : moyens humains (liste nominatifs déclaré à la CNAS et le CV «Diplôme» et matériels liste des matériels du projet avec justification des cartes grise et des attestations d'assurance en cours de validité et les Factures d'achat indéchirable et une copie d'un procès verbal d'inventaire et références professionnelles les attestations de bonnes exécutions approuvées par les services contractants.

D/ Au moins 02 attestation de bonnes exécutions dans la même nature des travaux du projet

* Conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché aux journaux.

* Copie de registre de commerce électronique.

* Copie des mises à jour CNAS, CASNOS, CACOBATPH en cours de validité (03 mois).

* Extrait de rôle en cours de validés dernières exercice, & l'attestation de non inscrit au fichier des fraudeurs Apuré.

* Copie de la carte d'immatriculation fiscale

* Casier judiciaire moins de 3 mois originale

* Document justifiant le dépôt légal des comptes sociaux (Pour les personnes Morale)

* Un Planning de réalisation des travaux établie par le soumissionnaire y compris le délai d'exécution.

b)- l'offre technique :

L'enveloppe contenant l'offre technique doit comporter :

- La déclaration à souscrire (Remplie et signée, cachetée, datée Conformément au modèle)
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif
- Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite (Lu et Accepté).

c)- L'Offre Financière :

L'enveloppe contenant l'offre financière doit comporter :

- La lettre de soumission dûment remplie, signée et datée par le soumissionnaire.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) rempli en chiffre et en lettre et ne comporte ni grattage ni surcharges et signé par le soumissionnaire.
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) rempli en chiffre et en lettre et ne comporte ni grattage ni surcharges et signé par le soumissionnaire.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Ces trois offres doivent être contenues dans trois (03) plis séparés, portant la mention + Offre de candidature + Offre technique + sur la deuxième et la mention +Offre financière+ sur la troisième indiquant la dénomination de l'entreprise, le tout dans une enveloppe extérieure anonyme scellée et portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales

L'intitulé du projet :

Monsieur le Président de l'assemblée Populaire Communale de Tlemcen

+ Soumission à ne pas ouvrir +

Que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

Et contiendra trois (03) enveloppes intérieures séparées :

Une enveloppe portera la mention « Offre de candidature », « Offre Technique » et l'autre « Offre Financière »

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la première parution.

Le dépôt des offres se fera le dernier jour de la durée de préparation des offres qui aura lieu le

.....à partir de (08H00 heures jusqu'à 14H00 heures) au plus tard aux services de la direction des finances de la Commune de Tlemcen.

(Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant).

L'ouverture des plis s'effectuera le même jour de la date de dépôt des offres à 14 H 00 en séance publique, au siège de la Commune de Tlemcen (Les soumissionnaires sont invités à y assister).

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter du dernier jour correspondant la date du dépôt des offres augmenté du délai de préparation des offres.

Le Président

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA JUSTICE

COUR DE JUSTICE D'ORAN

SECRETARIAT GENERAL

NIF : 412004000031036

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux Dispositions de l'Article 45 et 56 de la Loi 23-12 du 05/08/2023, fixant les Règles Générales Relatives aux Marchés Publics et Dispositions des Articles 65 et 82 du Décret Présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, Portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, La Cour d'Oran (Secrétariat Général) informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 01/2025, Concernant l'Entretien et Nettoyage des Locaux et Espaces du Siège de la Cour d'Oran et des Tribunaux en Relevant pour l'Exercice 2026, suite aux critères du Moin Disant parmi les soumissionnaires pré qualifiés techniquement fixée par le cahier de charge, l'attribution provisoire du marché à commande est comme suite :

Entreprise Retenu / Numéro d'Identification Fiscal	ALLOTI	SIEGE	MONTANT ANNUEL EN TTC DU SOUMISSIONNAIRE				Délais D'exécution	Motif du choix
			MINIMUM		MAXIMUM			
			Montant Proposé EN DA	Montant Après Correction EN DA	Montant Proposé EN DA	Montant Après Correction EN DA		
Entreprise de Nettoyage BENAICHA NADIA NIF : 271310104739134	Lot N° 01	LA COUR D'ORAN	4 226 880,00	4 226 880,00	4 755 240,00	4 755 240,00	Année 2026 Du 01/01/2026 au 31/12/2026	Moin Disant
	Lot N° 02	TRIBUNAL D'ORAN	2 033 472,00	2 033 472,00	2 541 840,00	2 541 840,00		
	Lot N° 04	TRIBUNAL D'EL OTHMANIA	2 033 472,00	2 033 472,00	2 541 840,00	2 541 840,00		
	Lot N° 05	TRIBUNAL DE FELLAOUCE	3 050 208,00	3 050 208,00	3 558 576,00	3 558 576,00		
	Lot N° 06	TRIBUNAL D'ARZEW	2 033 472,00	2 033 472,00	2 541 840,00	2 541 840,00		
	Lot N° 07	TRIBUNAL D'ES-SENIA	2 541 840,00	2 541 840,00	3 050 208,00	3 050 208,00		
	Lot N° 08	TRIBUNAL D'AIN TURCK	2 033 472,00	2 033 472,00	2 541 840,00	2 541 840,00		
	Lot N° 10	TRIBUNAL DE GUYEL	2 541 840,00	2 541 840,00	3 050 208,00	3 050 208,00		
TOTAL (HUIT (08)) LOTS			20 494 656,00	20 494 656,00	24 581 592,00	24 581 592,00		
Entreprise de Nettoyage BOUGHELLAM BOUABDELLAH NIF : 191480104525132	Lot N° 03	PÔLE PENAL SPECIALISE D'ORAN	1 008 000,00	1 008 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00		
	Lot N° 09	TRIBUNAL D'OUED TLELAT	1 260 000,00	1 260 000,00	1 512 000,00	1 512 000,00		
	Lot N° 11	TRIBUNAL DE COMMERCE SPECIALISE D'ORAN	960 000,00	960 000,00	1 440 000,00	1 440 000,00		
TOTAL : TROIS (03) LOTS			3 228 000,00	3 228 000,00	4 212 000,00	4 212 000,00		

Conformément à l'article 56 de la Loi 23-12 du 05/08/2023 et l'article 82 du Décret Présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 cité en haut tout soumissionnaire conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission de la wilaya des marchés de la wilaya d'Oran (Siège de la wilaya 12ème étage) dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis dans les journaux nationaux ou Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), en plus les autres soumissionnaires intéressés pour voir leurs résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières sont invités de se rapprocher auprès des services de la Cour d'Oran (La secrétariat Général) au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de cette présente publication.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : D'ORAN

DAIRA : D'ARZEW

COMMUNE : SIDI BENYEBKA

Avis d'Attribution Provisoire

N°22/2025

« Acquisition des Denrées Alimentaires pour les Cantines Scolaires
Année 2026 (150 Jours) »

Conformément à l'Article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015,

Portant réglementation des marchés publics et des Délégation du service public.

Le Président de l'APC de Sidi Benyebka, informe les candidats et les soumissionnaires, ayant participé à l' Avis d'appel d'offre ouvert national Avec Exigence de capacités Minimales, N° 05/2025, parut en date du 02/11/2025, dans les journaux et le BOMOP, relatif au projet :

« Fourniture des Denrées Alimentaires pour les Cantines Scolaires
Année 2026 (150 Jours) »

Qu'a l'issus du procès-verbal de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres N°23/2025 du 16/11/2025, la fourniture est attribuée provisoirement aux Fournisseurs cités ci-dessous.

Désignation du projet	Fournisseur	Montant en TTC	Montant Corrigé TTC	Délais	Critère de sélection	Note Tech
« Fourniture des Denrées Alimentaires pour les Cantines Scolaires » Année 2026 (150 Jours)	KRARRAZ MEHADJI Centre-ville route el kurma N°20 Classe 06 GP 212 El Karma - Oran- NIF 178310114266136	16 413 435,70 DA	/	24 Heurs	Offre moins disant	85 pts

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution de cet avis.

Les candidats et les soumissionnaires, qui souhaitent prendre connaissance des résultats de leurs offres technique et financière, sont invité à se rapprocher du service contractant, au plus tard (03) jours, à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Le Président de l'APC

Ils transforment rues et trottoirs en zones insalubres

Qui est responsable des bacs à ordures?

Par Youcef Chaïbi

Dans une ville qui aspire à la modernité, les bacs à ordures sont devenus des symboles de négligence. Sales, collants, jamais lavés, ils transforment rues et trottoirs en zones insalubres. Entre responsables qui se déchargent et services qui se renvoient la faute, une question brûlante demeure: qui doit répondre de ce laisser-aller? Les bacs à ordures sont devenus eux-mêmes des sources de nuisance. Saletés incrustées, odeurs pestilentielles, liquides stagnants, bacs débordant en plein milieu des trottoirs... Le décor est le même dans plusieurs quartiers, de la Bastille à M'dina J'dida, en passant par les Planteurs, Sidi El Bachir, Akid Lotfi ou encore USTO. Qui est responsable de cet état de fait? Les APC, les EPIC chargés de la propreté, les entreprises privées qui ramassent les déchets, ou bien certains citoyens qui considèrent l'espace public comme une décharge ouverte? Dans une ville où la facture du ramassage des ordures dépasse des milliards chaque année, comment expliquer que les bacs restent



noirâtres, jamais lavés ni désinfectés. Les services concernés se renvoient la balle, les uns évoquent un manque de moyens, d'autres parlent d'une surcharge de travail, d'autres encore affirment que le nettoyage des bacs ne fait pas partie de leurs missions. Pourtant, dans toutes les villes organisées, le lavage régulier des bacs est obligatoire et du ressort des mairies. Faut-il rappeler que des bacs à ordures sales attirent les insectes, les animaux errants, propagent les maladies, dégradent l'image de la

ville et font fuir le tourisme. Faut-il rappeler que la capitale de l'Ouest mérite mieux que cette négligence chronique. Qui assumera la responsabilité?, les élus, les services de propreté, les responsables de la commune, ou les entreprises prestataires? Ou faudra-t-il, encore une fois, attendre qu'un scandale éclate pour que les choses bougent. Les bacs à ordures sales sont le reflet d'une ville abandonnée à elle-même: Oran mérite que ses rues soient nettoyées et que l'ordre revienne.

Commune de Bouamama

Démolition de constructions anarchiques



En exécution des instructions de M.Ibrahim Ouchene, wali de la wilaya d'Oran, visant à lutter contre les constructions anarchiques, à freiner les atteintes et les appropriations illégales des terres de l'État, et à mettre un terme définitif à ce phénomène qui a défiguré le paysage urbanistique, une opération de démolition a été menée dans la matinée de dimanche 30 novembre 2025. Cette opération a

concerné plusieurs habitations anarchiques ainsi que des fondations en cours de réalisation au niveau de la délégation communale de Bouamama, en coordination avec la cellule de l'environnement et du cadre de vie relevant du cabinet du wali, ainsi que la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale. Des équipes des délégations de Bouamama, El Hamri, El Meqrani, El Othmania et Sidi El Houari ont également pris part

à l'intervention, aux côtés des services de la propreté et de l'assainissement, de la voirie et de la circulation, et de la protection des espaces verts. L'opération s'est déroulée en présence du vice-président de l'Assemblée populaire communale d'Oran, du chef de daïra d'Oran et du délégué de Bouamama. Les interventions se poursuivent à travers l'ensemble du territoire de la commune d'Oran.

600 logements LPL de Aïn El Beïda

Les bénéficiaires priés de récupérer leur ordre de paiement

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) convie les bénéficiaires de 600 logements publics à louer, situés à Aïn El Beïda, au sein des immeubles numérotés de 1 à 9 et de 11 à 16, à se rendre au bureau de gestion numéro 7, qui se trouve sur la rue Bahi Amar à ES Sénia, afin de récupérer leur ordre de paiement. Pour cette procédure, il est nécessaire que les bénéficiaires apportent soit un extrait de naissance, soit une copie de leur carte d'identité nationale biométrique, ainsi que celle de leur époux ou épouse. En cas d'incapacité de se

présenter en personne, un bénéficiaire peut engager un représentant pour effectuer cette démarche en son nom. Ce représentant devra fournir une procuration signée et validée, un justificatif officiel expliquant l'absence du bénéficiaire, ainsi que les pièces d'identité des deux individus concernés. Cette annonce représente une avancée marquante pour un projet qui a été longtemps attendu. En effet, la construction de ces logements fait partie d'un programme plus large de 3 000 logements publics locatifs initié en 2010, lequel a subi d'importants retards avant de se concrétiser.

L'OPGI tient à assurer aux bénéficiaires que les paiements restants seront réalisés progressivement et dans les meilleurs délais, suivant un calendrier préétabli. Il est essentiel de souligner que ces logements publics locatifs sont exclusivement réservés aux ménages à faibles revenus. Pour bénéficier de cette aide, le demandeur ainsi que son conjoint ne doivent posséder ni logement ni terrain constructible, et ils ne doivent jamais avoir reçu un logement social ou une aide gouvernementale. De plus, le revenu mensuel du foyer ne doit pas dépasser 24 000 dinars.

Direction des œuvres universitaires

Un plan de transport massif pour désenclaver les campus

Face à une population étudiante en constante augmentation et des attentes légitimes en matière de services, la Direction des œuvres universitaires (DOU) d'Oran a lancé un vaste chantier d'amélioration du cadre de vie et des conditions de transport. Pour l'année 2026, l'institution met l'accent sur la mobilité, l'environnement des campus et le renforcement de ses équipes. La DOU a présenté un plan de transport suburbain d'envergure visant à garantir un accès fluide aux principaux pôles universitaires de la wilaya. 159 bus seront mobilisés pour assurer les liaisons entre les 26 communes de la wilaya et l'Université des Sciences et de la Technologie (USTO) Mohamed Boudiaf, l'Université d'Es-Sénia et l'Université Mohamed Benahmed (Belgaïd). Ce maillage étendu a pour objectif de désenclaver efficacement les localités périphériques d'Oran et de réduire la pression sur les infrastructures routières aux heures de pointe. Au-delà de la mobilité, l'environnement des étudiants fait l'objet d'une attention particulière. Un vaste projet d'aménagement et de végétalisation des espaces verts a été initié au sein des résidences universitaires. L'objectif est de transformer les dortoirs traditionnels en véritables lieux de vie conviviaux, propices à la détente et au bien-être psychologique. La résidence universitaire chahid Belaïd Yekhlef a déjà bénéficié de cette métamorphose, intégrant des zones de repos et de loisirs pour offrir aux étudiants un cadre de vie plus agréable.

Opérations de nettoyage et d'embellissement de l'environnement

Le wali poursuit ses sorties sur le terrain



Poursuivant sa sortie sur le terrain, et dans le cadre de la poursuite des opérations de nettoyage et d'embellissement de l'environnement, Monsieur le Wali d'Oran a donné des instructions au Directeur de l'Établissement Public de Wilaya «Oran Verte» afin d'entreprendre des opérations d'élagage des arbres et de taille des palmiers sur le territoire de la Wilaya, en particulier sur les grands axes routiers de la ville. Ces directives, qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de préservation de la propreté de l'environnement, incluent plusieurs actions clés, dont : des opérations de taille des arbres et de (taillage/élagage) des palmiers doivent être menées sur l'ensemble du territoire de la wilaya, en se concentrant particulièrement sur les grands axes de circulation de la ville. Le nettoyage général : suivi quotidien des programmes de propreté, l'enlèvement des déchets ménagers et solides, ainsi que l'intensification des opérations de balayage et de nettoyage des espaces verts et des quartiers sont exigés. Des instructions ont également été données pour la réhabilitation des trottoirs et la réparation de l'éclairage public. R.L.

Saida

6.000 logements en chantier

En plus de la réalisation de 4.000 logements sociaux, lancés récemment au nouveau pôle urbain de Ain-Zerga, baptisé au nom de l'ex-wali, Nedjadi Mohamed, voilà que l'on apprend que la pose de la première pierre de 2.000 autres unités AADL vient d'être effectuée par le DG de AADL, Kaldani Riad, en présence du wali de la wilaya et des responsables locaux du l'habitat. Cela s'est passé lundi dernier. Il faut dire que le secteur de l'habitat connaît ces derniers temps une relance dynamique dans les différentes daïras de la wilaya car le logement est devenu aujourd'hui une des préoccupations majeures de la population si l'on considère l'ampleur de la demande.

OULDOGBAN

Droque en milieu scolaire
Le 1111 comme protection

Suite au phénomène de la drogue qui a pris une ampleur considérable, touchant même les établissements scolaires - le ministère de l'Education a mis en service le Numéro Vert 1111 pour signalement de tous cas de toxicomanie. A ce titre, les services de la DAS-DJS-Pompiers et policiers mènent une campagne de sensibilisation pour la prévention et la lutte contre la drogue en milieu scolaire. Le signal de départ de cette caravane de sensibilisation a été donné par le chef de l'exécutif de wilaya et qui va toucher 14 établissements scolaires et 08 centres de formation professionnel, repartis à travers les différentes communes de la wilaya. De même, les Imams, dans leur sermon du Vendredi, mettent en garde les accros de cette drogue qui a des conséquences néfastes sur la santé. Cette opération de sensibilisation contre la drogue prendra fin le 11 décembre prochain, nous dit-on.

OULDOGBAN

Programme national
des sorties nocturnes à Relizane
Prise en charge
des personnes sans abri



Dans le cadre de la mise en œuvre du programme intensif des sorties nocturnes destiné à la prise en charge des personnes sans abri, et conformément aux instructions de Madame la Ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine, les équipes de la Direction de l'Action sociale et de la Solidarité de la wilaya de Relizane, en coordination avec les services de la police et de la protection civile, ont mené une série d'interventions nocturnes dans les rues et ruelles des communes de Relizane et Ben Daoud. Ces opérations visent à fournir une assistance immédiate aux personnes vulnérables, notamment avec l'arrivée de l'hiver, à travers l'aménagement d'espaces d'accueil garantissant l'hébergement, l'alimentation et l'hygiène. La dernière intervention a permis de prendre en charge une personne de sexe féminin, à qui tous les soins nécessaires ont été prodigués au Centre psychopédagogique pour enfants présentant des déficiences mentales à Matmar. Les autorités locales réaffirment la continuité de ces campagnes afin d'assurer la protection des personnes sans abri et de leur offrir un environnement sûr et adapté pendant la saison froide, dans le cadre des efforts de l'État visant à renforcer la solidarité sociale et la protection humanitaire de tous les citoyens.

N. Ouadah

Bilan des activités du Médiateur de Sidi Bel-Abbès

Un baromètre de la gouvernance locale
face au défi de la bureaucratie

Par Mohamed Nouar

L'institution du Médiateur de la République, érigée en rempart contre les rigidités administratives et en catalyseur de la qualité du service public, confirme son rôle pivot dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès. Les chiffres, dévoilés par M. Houcine Bouda, délégué local du Médiateur, lors d'une récente journée d'étude, dressent le portrait d'une institution sollicitée, dont l'activité est révélatrice des frictions persistantes entre l'administration et le citoyen, tout en soulignant une dynamique d'amélioration notable. Depuis le début de l'année en cours, le bureau de wilaya a réceptionné 1.900 nouvelles requêtes et plaintes. Ce flux constant s'inscrit dans une tendance lourde et, en cinq ans d'existence, la délégation a traité un total impressionnant de plus de 13.000 doléances, introduites par plus de 25.000 citoyens. Ces statistiques ne sont pas de simples données administratives; elles constituent un véritable baromètre de la gouvernance locale et de la confiance que les administrés placent dans cette instance pour arbitrer leurs différends avec les institutions publiques. La majorité des griefs se concentre sur des secteurs vitaux qui conditionnent l'accès aux droits sociaux et aux opportunités économiques : l'habitat, l'emploi, l'investissement et l'agriculture. Les plaignants y dénoncent, avec une constance pré-

occupante, les obstacles bureaucratiques qui se muent en entraves à la jouissance de droits légitimes ou à l'exploitation d'avantages octroyés par l'État. Le retard dans l'obtention du foncier, notamment industriel et agricole, a été explicitement mentionné comme un frein majeur au lancement des projets d'investissement, un point de friction qui interpelle directement la stratégie nationale de relance économique. L'élément le plus encourageant réside cependant dans le taux de résolution favorable. M. Bouda a précisé que 53 % des requêtes adressées aux diverses collectivités territoriales et administrations ont reçu une réponse favorable durant l'année. Ce taux, au-delà de sa valeur numérique, témoigne d'une reconnaissance accrue par l'administration de ses propres failles et d'une volonté pragmatique de rectifier le tir. Cette efficacité est désormais adossée à une stratégie de célérité renouvelée. Le délégué du Médiateur a mis en exergue l'engagement de ses services à traiter quotidiennement les courriers et plaintes dans un délai maximal de trois jours, marquant une rupture significative avec les délais d'attente pouvant autrefois atteindre un mois. Cette compression des délais est un indicateur fort de l'intérêt croissant porté par l'administration publique à la prise en charge diligente des préoccupations citoyennes. Pour garantir l'amélioration du service public au-delà de la simple

gestion des plaintes, les services du Médiateur ont adopté une approche proactive. Depuis le début de l'année, 50 visites inopinées ont été menées auprès de près de 400 institutions et administrations locales. L'objectif de ces inspections est double, à savoir vérifier les conditions d'accueil des citoyens, contrôler la disponibilité et la consultation effective des registres de doléances. A cet effet, pas moins de 700 registres de plaintes ont été examinés, lors de ces opérations de terrain, permettant au médiateur, Mr Bouda, d'affirmer que le citoyen bénéficie aujourd'hui d'un meilleur accueil de la part des fonctionnaires. Enfin, l'institution s'aligne sur les impératifs de la dématérialisation en promouvant l'usage de sa plateforme numérique. Cet outil est présenté comme un canal d'accès rapide et efficace permettant l'étude et le traitement des dossiers dans un court délai, avant leur transmission aux administrations concernées. L'action du Bureau du Médiateur de la République à Sidi Bel Abbès illustre la difficile mais essentielle marche vers une modernisation de l'administration publique algérienne. L'ampleur des requêtes souligne l'urgence de démanteler les goulots d'étranglement bureaucratiques tandis que l'augmentation du taux de résolution et la réduction des délais confirment l'émergence d'une administration plus réactive et, in fine, plus responsable face à ses administrés.

Chettia (Chlef)

Le wali inspecte des projets
de développement et de dispositif sanitaire

Par N. Ouadah

Le chef de l'exécutif de wilaya de Chlef a effectué, ce dimanche 30 novembre 2025, une sortie de terrain consacrée au suivi de plusieurs projets structurants, relevant des secteurs de l'habitat, de l'hydraulique et de la santé. Cette visite, menée en présence du président de l'Assemblée populaire de wilaya, avait pour objectif d'évaluer l'état d'avancement des programmes engagés au niveau de la commune de Chettia. La délégation s'est rendue en premier lieu au chantier de réalisation de 140 logements publics locaux (100 + 40 unités) au quartier El-Hebair. Sur place, le wali a insisté sur le respect des délais contractuels et des normes de construction, rappelant que ce type de projets revêt un caractère prioritaire pour répondre aux besoins en logement de la population. Poursuivant sa tournée, le chef de l'exécutif a inspecté le projet de réalisation du réseau d'assainissement au quartier Cherrati, un programme essentiel pour améliorer les conditions d'hygiène et de cadre de vie des habitants. Il a également échangé avec plusieurs résidents, prenant note de leurs préoccupations liées à la voirie, à l'éclairage public et aux aménagements urbains. Cette sortie de terrain a mobilisé plusieurs responsables et



acteurs locaux dont le chef de daïra d'Ouled Fares, le président de l'Assemblée populaire communale de Chettia, les services techniques de la wilaya, le bureau d'études ainsi que l'entreprise chargée de la réalisation des projets, tous impliqués dans le suivi et l'accompagnement des chantiers visités. La tournée s'est ensuite poursuivie vers les structures sanitaires de la commune. À la polyclinique puis à l'établissement public hospitalier de Chettia, le chef de l'exécutif de wilaya

a suivi de près le déroulement de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite. Il a également inspecté les services des urgences et de radiologie, accompagné du directeur de l'hôpital, veillant à l'amélioration continue de la qualité des prestations de santé offertes aux citoyens. À travers cette visite, les autorités locales réaffirment leur engagement à accélérer la concrétisation des projets en cours et à renforcer les services publics au bénéfice des habitants de Chettia.

Tizi-Ouzou

L'ENEL Azazga acquise par le groupe Sonelgaz

Le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mouad Adjal a annoncé lundi à Tizi-Ouzou, l'acquisition par le groupe Sonelgaz, de l'entreprise Electroindustries (ENEL) d'Azazga, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des transformateurs de distribution et des moteurs électriques. La décision a été prise par les pouvoirs publics, il y a 3 mois, sur proposition du groupe Sonelgaz qui deviendra propriétaire de l'ENEL à 100%, à partir du premier trimestre de l'année prochaine, 2026, a indiqué M. Adjal lors d'une visite de travail à Tizi-Ouzou. Cette décision "vient à point nommé conforter la vision stratégique des pouvoirs publics en matière d'énergie, qui ambitionne de conquérir des marchés à l'international, notamment, sur le continent africain", a-t-il relevé, citant les marchés déjà conclus avec la Mauritanie, le Nigéria et ceux, en cours de discussion, avec le Sénégal. M. Adjal qui a salué les performances réalisées par l'ENEL lors de ces deux dernières années, a indiqué que ces performances "ont permis de réduire de plus de 60%" la facture d'importation en matière d'équipements électriques. Dans le même sillage, il a indiqué que 90% des besoins en matière d'équipements électriques du marché national sont produits au ni-



veau local. Le ministre s'est, en outre, enquis lors de sa visite, de l'avancement du projet de partenariat entre le groupe Sonelgaz, Electro Industries et l'entreprise indienne Vijay Electric Limited pour la fabrication de transformateurs électriques à haute tension. Le projet, d'un montant de 4,7 milliards DA, a été lancé en 2018 et devant permettre la création de 358 emplois permanents, mais qui a connu des retards dans la réalisation, à cause, notamment, de la pandémie sanitaire de la Covid-19 et du non-respect de leurs engagements par les entreprises réalisatrices. Le ministre a, à l'occasion, instruit les responsables du projet pour sa livrai-

son à l'horizon du premier trimestre 2027 et l'ouverture du recrutement à partir du deuxième semestre de l'année prochaine, 2026. Lors d'une rencontre avec les autorités locales, tenue dans le cadre du programme de la visite, le ministre a pris plusieurs engagements et annoncé une série de mesures visant à améliorer le cadre de vie des populations locales. Il s'agit, notamment, de l'octroi d'une enveloppe financière supplémentaire consécutive dédiée à l'électrification rurale, afin de soulager une partie importante des 35.000 foyers encore non raccordés au réseau électrique et des 11.000 au gaz, au niveau de la wilaya.

El-Meghaïer

Derbal met en service plusieurs installations hydrauliques

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a mis en service lundi un château d'eau de 2.000 M3 et une station de pompage d'eau potable, localisés dans la commune de Djamaa (40 km Sud d'El-Meghaïer). Sur site, le ministre a mis l'accent sur la livraison des projets dans leurs délais, pour permettre l'inscription de nouvelles opérations, selon les potentialités qu'offre la wilaya en termes d'investissement. Le projet s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités de stockage afin de contribuer à une gestion autonome, améliorer la qualité de l'eau potable et par conséquent, le service public assuré à une population de 9.300 âmes, selon les explications fournies à la délégation ministérielle. M. Derbal a lancé également une campagne d'envergure de réparation des fuites sur le réseau d'eau potable, avec le concours des unités de l'Algérienne des eaux (ADE) des wilayas d'El-Meghaïer, Touggourt et El-Oued. Il a aussi lancé une campagne de curage préventif du réseau d'assainissement, avec la participation de l'Office national d'assainissement (ONA) des wilayas d'El-Meghaïer, Biskra, El-Oued, Ouled Djellal et Touggourt. Pour suivre sa visite de terrain, M. Derbal a procédé, au nouveau pôle urbain de la commune de Djamaâ, à la mise en service de la principale station de pompage des eaux usées, où il a mis l'accent sur l'aménagement des stations de relevage relevant de l'ONA d'El-Meghaïer, sur la base d'un programme à établir dans un délai de deux mois. Inspectant la station de déminéralisation de l'eau de la commune de Djamaâ, d'une capacité de 12.000 m3/j,



le ministre a insisté sur l'amélioration de son rendement à sa pleine capacité. M. Derbal a, au terme de sa visite de travail dans la wilaya, supervisé la signature d'une convention de transfert de la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la

commune de Sidi-Khelil aux unités de l'ADE et de l'ONA d'El-Meghaïer, avant de visiter la station de déminéralisation de la commune d'El-Meghaïer, d'une capacité de traitement de 14.000 M3/j et d'une production de 7.000 m3/j.

Vaccination contre la poliomyélite

Lancement de la campagne nationale dans les wilayas du Centre

La campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite a été lancée dimanche à travers les wilayas du Centre, marquée par une forte affluence des parents, a constaté l'APS. Placée sous le slogan "Ensemble, unis contre la poliomyélite", l'opération se déroule au niveau des structures sanitaires publiques, où les parents se sont présentés en grand nombre avec leurs enfants pour recevoir le vaccin destiné à prévenir cette maladie virale hautement contagieuse affectant le système nerveux. A Blida, la campagne a débuté dans l'ensemble des établissements de santé de proximité mobilisés pour l'occasion. La direction locale de la santé fait état d'un important engouement des parents en cette première journée. A Chlef, l'opération

cible près de 92.000 enfants âgés de 2 à 59 mois, a indiqué le directeur par intérim de la santé, Achour Bani. Supervisant le lancement de la campagne, le wali Brahim Ghmired, a salué la mobilisation des parents. Des équipes mobiles chargées de couvrir les zones enclavées ont été aussi mobilisées à l'occasion, sachant que la wilaya de Chlef a réceptionné 105.000 doses de vaccin. Aussi, de nombreux parents ont exprimé leur satisfaction à l'égard de cette initiative, soulignant son importance pour la protection de leurs enfants et le renforcement de la santé publique, tout en appelant l'ensemble des familles à se rapprocher des centres de soin pour faire vacciner leurs enfants. A Médéa, quelque 124.000 enfants

sont ciblés par cette campagne, dont un taux de 33% (soit 41.000 enfants) au niveau du chef-lieu de wilaya, selon le directeur de la santé, Zoheir Hadj Sadok, qui a souligné la mobilisation de 253 établissements sanitaires et 38 équipes mobiles pour le succès de cette campagne. La wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié d'un quota de 95.000 doses de vaccin, qui seront administrées en trois phases. Ce stock a été mis à disposition à travers 67 structures de santé, en plus des établissements éducatifs et des crèches. A Bouira, la wali, a procédé au lancement de cette campagne qui se déroulera à travers 77 centres de santé, en plus de la mobilisation de 18 équipes mobiles pour couvrir les régions reculées.

Ghardaïa

La filière apicole en quête de modernisation

La filière apicole connaît ces derniers temps un essor dans les différentes oasis et palmeraies de la wilaya de Ghardaïa, à la faveur de l'existence d'une flore mellifère abondante et diversifiée dans les nouveaux périmètres agricoles, offrant une disponibilité en pollen et en nectar presque tout le long de l'année. Parmi les plantes mellifères existant dans la wilaya, figurent les vergers d'orangers et de citronniers, les palmeraies, la flore sauvage variée ainsi que les roseraies et différentes autres cultures, qui offrent une variété d'arômes et de goûts au miel. «Conscients de son importance et du revenu que peut drainer l'apiculture, notamment la vente du miel, les agriculteurs de Ghardaïa accordent une importance particulière à cette filière, en dépit du manque de savoir-faire et de l'insuffisance d'encadrement technique», a affirmé Ishak, un agriculteur de la localité d'El-Atteuf. L'apiculture à Ghardaïa est promise à un «bel avenir», grâce aux investissements dans les nouveaux périmètres agricoles, le développement d'un tapis végétal riche en plantes naturelles et spontanées (Thym, Euphorbe, Romarin, Lavande, Armoise), at-il souligné. Des jeunes, notamment universitaires, s'intéressent à la filière afin d'améliorer le revenu de leurs parents possédant des jardins ou des palmeraies, et plusieurs d'entre eux estiment que cette richesse doit être préservée afin d'atténuer les effets de la désertion des abeilles dont pâtissent récemment plusieurs régions, en plus de la modernisation de la filière et la formation de l'encadrement technique. De 2003 à 2025, le nombre de ruches d'abeilles est passé de 34 à 2.228 ruches, réparties sur l'ensemble du territoire de la wilaya, a révélé l'ingénieur en chef des services agricoles (DSA) de Ghardaïa, Khaled Djebrit, ajoutant que la production devra atteindre fin 2025, quelque 75 quintaux de miel. Considéré au début comme une activité complémentaire pour les agriculteurs, l'apiculture est passée du stade artisanal avec un élevage traditionnel à faible productivité vers des ruches modernes et une organisation des apiculteurs en associations, à la recherche d'une meilleure productivité. Pour optimiser le processus de production de miel, les apiculteurs de Ghardaïa organisent des transhumances de ruches vers des ruches existantes dans les wilayas du nord (Djelfa, Médéa, Blida,...), pour exploiter au mieux les abeilles ouvrières tout en apportant plus de satisfaction à l'apiculteur dans la pratique de son activité, a expliqué l'ingénieur en chef de la DSA. Continue pour ses richesses en plantes mellifères, favorisant le développement d'une apiculture adaptée à l'environnement des oasis de Ghardaïa, l'apiculture est devenue une activité agricole en même de participer à l'amélioration des revenus des populations rurales, la création d'emplois par le développement d'unités modernes d'extraction et de conditionnement de miel et à la constitution d'un cheptel apicole de race locale, at-il ajouté.

Rôle de l'école coranique traditionnelle en période coloniale

(1ère partie)



Les Djamaa ou Chrea (souvent synonymes d'écoles coraniques élémentaires, ou Kout tabs, par opposition aux Médersas qui étaient des écoles supérieures) fonctionnaient selon un modèle largement décentralisé et communautaire. Voici les détails sur leur fonctionnement, leur financement et le programme des cours :

-Fonctionnement des Djamaa et Chrea

Lieu et Organisation: Ces écoles étaient souvent situées dans une salle attenante à une mosquée, dans une zaouïa (lieu de culte et d'enseignement d'une confrérie religieuse), ou parfois dans une simple pièce chez le Cheikh (maître).

Méthode Pédagogique: L'enseignement était basé sur la mémorisation et la répétition collective (Talaba) du Coran. Les élèves, de tous âges et de tous niveaux, se réunissaient souvent au sol.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture passait principalement par l'étude des versets coraniques. La méthode était orale et bruyante car la mémorisation se faisait par la récitation à haute voix. Le Maître (Cheikh ou Taleb): Il était l'unique enseignant, souvent formé lui-même dans une zaouïa. Son autorité était grande et son rôle était de transmettre le savoir religieux et d'assurer l'alphabétisation de base.

-Financement: Un Modèle Communautaire et Économique: La description du mode de paiement est tout à fait exacte pour les écoles coraniques du premier degré (les Djamaa/Chrea):

Rétributions des Élèves: Le maître était rémunéré directement par les familles. Ce paiement prenait rarement la forme de monnaie, surtout dans les zones rurales appauvries par la colonisation. Les rétributions étaient souvent versées en nature et selon les moyens de la famille : Denrées alimentaires : Blé, orge, semoule, huile et produits de la ferme : Œufs, poules, fruits ou légumes. Ce système garantissait que l'enseignement restait accessible à tous, même aux plus pauvres. Les Biens Habous (ou Waqf): C'était la source de financement principale des grandes institutions (grandes mosquées, Médersas). Les Habous étaient des biens fonciers, immobiliers ou des revenus légués par des particuliers pour des œuvres pieuses, y compris l'éducation.

Impact de la Colonisation: Dès 1830, l'administration coloniale française a confisqué ou placé sous séquestre une grande partie de ces biens Habous. C'est ce qui a le plus durement frappé le système éducatif traditionnel, le forçant à reposer presque uniquement sur les rétributions en nature des familles. Dons Communautaires : La communauté locale participait également à l'entretien du maître ou des locaux via des dons ponctuels (Sadaqa).

-Programme des Cours

Le programme était avant tout religieux et linguistique, mais sa complexité variait en fonction du niveau de l'établissement :Le fonctionnement des Djamaa et Chrea était un modèle d'autonomie et de résilience populaire qui, malgré la destruction du système de financement par les Habous, a subsisté grâce à la solidarité communautaire et aux paiements en nature des familles, permettant ainsi la survie de l'identité arabo-musulmane. La réflexion met en lumière un aspect très important et souvent tendu de l'histoire de l'Algérie coloniale : le rôle des écoles coraniques (Djamaa ou Chrea) et de leurs enseignants (Chouyoukh) dans la préservation de l'identité algérienne et, par la suite, dans la résistance nationaliste. **H.MedSoltane**

Cité du 05 juillet

La réhabilitation doit s'adapter aux normes modernes de l'urbanisme

Par Y.Zahachi

La Cité du 5 Juillet, un quartier de Mostaganem comptant plus de 14.000 habitants, sise sur 31 hectares, fait l'objet d'un vaste projet de réhabilitation, lancé en septembre 2025, avec un budget estimé à 20 milliards de centimes, incluant explicitement la réfection de la voirie et des trottoirs internes. Cette opération, pilotée par M.Ahmed Boudouh, wali de la wilaya, vise à éliminer les points noirs urbains et à moderniser le cadre de vie, sans transformer le site en simple cité dortoir. Bien que les détails techniques sur les trottoirs restent limités dans les annonces officielles, une évaluation à la lumière des normes algériennes d'accessibilité et d'urbanisme s'impose pour juger de leur pertinence. En effet, les normes algériennes (NA 16227), relatives à l'accessibilité des personnes handicapées physiques, exigent pour les trottoirs une largeur utile minimale de 77 cm pour le passage d'un fauteuil roulant, extensible à 120 cm en cas de virages à 90° sans dégagement et une pente maximale de 5% dans le sens de la circulation. Les ressauts ne doivent pas dépasser 2-4 cm avec chanfrein à 33% et les bords doivent être abaissés devant les passages cloutés pour faciliter les franchissements, avec un dévers limité à 2-3% afin d'évi-



ter les glissades pour les personnes à mobilité réduite, malvoyants ou usagers de poussettes à bébés. Ces prescriptions, issues de l'Institut Algérien de Normalisation (IANOR), intègrent aussi la sécurité pour tous les usagers en séparant le trottoir de la chaussée par une bordure surélevée de 14 cm environ. En termes d'évaluation de la conformité du projet de la Cité du 5 Juillet, celui-ci mentionne la réhabilitation de la voirie, sans préciser les dimensions des trottoirs, mais l'approche globale, diagnostic approfondi et

audits indépendants s'avèrent nécessaires pour vérifier l'intégration effective des bandes podotactiles, des espaces de croisement (1,40 m minimum) et la prévention des dévers excessifs. Maintenant, en terme de considérations sur le stationnement et la sécurité routière en bordure de chaussée, les normes préconisent une surélévation trottoir-chaussée évitant la détérioration des bas-de-caisse ou portières, avec des emplacements pour personnes à mobilité réduite de 3,30 m minimum et signalisation hori-

zontale claire. À la «Cité du 5 Juillet», la réfection de la voirie interne doit préserver cet équilibre pour prévenir les empiètements piétons sur la chaussée, un risque courant dans les lotissements anciens d'Algérie. Si le projet respecte ces gabarits, bordure de 14 cm et largeur libre de 1,40 m, il contribuera à la sécurité des personnes à mobilité réduite et véhicules, renforçant l'«inclusivité» urbaine prônée par les autorités. Ce chantier se poursuit actuellement au niveau de la Cité «5 Juillet», illus-

trant l'engagement de Mostaganem pour un urbanisme modernisé, sa réussite dépendra de la transparence sur les spécifications techniques et d'un suivi responsable pour garantir la conformité aux normes nationales, pour la sécurité et le bien-être des citoyens.

Requalification de la place Ayachi Belhadj (Ex-du Barail)

Par Med Krelifa

La place Ayachi (ex-du Barail) est emblématique et s'impose comme un lieu fréquenté par les seniors qui y passent de longues heures. Le kiosque «Tout va bien» constitue le centre névralgique de la place. Le bureau de tabac et journaux est lui aussi incontournable. Chaque matin, les seniors mostaganémois s'y retrouvent pour échanger, s'informer sur l'actualité locale, commenter les rencontres sportives des clubs de la ville, suivre les performances de l'équipe nationale et lire leur journal quotidien préféré. Autour 'de tout va bien', tout se dit, tout se raconte sur la vie de Mostaganem. La place est également entourée de magasins bien agencés, attirant intellectuels, passionnés de football, hommes d'affaires, quelques affairistes, des courtiers et des retraités. Les immeubles haussmanniens qui ceignent la place, connaissant des aménagements à l'identique, apportent une touche architecturale art-déco à ce patrimoine historique. Cette place possède tous les atouts pour son attractivité touristique. Malgré son importance, cette place est traitée de façon anodine par les autorités. Les bancs installés par l'APC, en forme de trèfle et sans dossier, sont souvent sales et inconfortables, rendant la fréquentation difficile. Les seniors doivent rester debout, ce qui accroît leur fatigue. Des solutions



pour une convivialité renforcée sont à préconiser. Cette place mérite une requalification complète avec un mobilier adapté et confortable, avec des bancs à dossier et éventuellement des tables autour du kiosque. Une «végétalisation» soignée pour apporter ombre, fraîcheur et beauté. Un aménagement ergonomique pour faciliter la circulation et la détente des

seniors. L'intervention d'un paysagiste et d'un architecte en design doit être un impératif pour concevoir un espace accueillant et convivial. Ces améliorations permettraient non seulement de valoriser le kiosque «Tout va bien», mais aussi de rendre la place plus agréable pour tous, en particulier pour ses habitués et les visiteurs.

Coupe Arabe de la FIFA- Qatar 2025 / Algérie - Soudan (à 13h)

Le tenant, pour justifier son rang

Par Rachid B.

Tenant du trophée, l'Algérie débute aujourd'hui son aventure en Coupe Arabe de la FIFA par un choc face au Soudan voisin dans une affiche aussi équilibrée qu'indécise. Ayant fait le choix de l'expérience avec plusieurs éléments trentenaires ayant un long vécu chez les A, le sélectionneur Madjid Bougherra table, à ce propos, sur une victoire lors de cette entrée en lice pour lancer la défense du titre chèrement acquis il y a de cela quatre ans dans cette même capitale qatarienne. Peaufinant leur préparation, les coéquipiers d'Islam Slimani ont effectué lundi une avant-dernière séance, qui s'est tenue sur le terrain n°3 du complexe d'Al Eglal et qui aura duré près d'une heure et demie. Consacrée aux derniers ajustements tactiques, cette séance collective a vu le groupe être renforcé par l'arrivée de Farid Chaâl, Zakaria Draoui et Sofiane Bendebka, portant l'effectif à 20 joueurs. Rafik Guitane a, pour sa part, rejoint le regroupement dans la soirée, tandis que Houssem Merazigue manque encore à l'appel. La dernière séance d'entraînement avant ce premier match a, par ailleurs, eu lieu hier à partir de 16h00, toujours au complexe d'Al Eglal avec une zone mixte avec les médias est programmée en amont.

Conscient de l'enjeu de cette compétition remportée avec brio en 2021, Madjid Bougherra a affirmé hier en conférence de presse que son groupe vivait sereinement cette veille



d'armes "Il n'y a pas de pression supplémentaire. Nous attendons tout dans cette compétition. Hier, la Palestine et la Syrie ont gagné contre deux équipes pourtant candidates au titre" soulignait ainsi le Magic, avant d'enchaîner, toujours dans ce registre : "Le football, ce n'est pas seulement le jeu et la préparation tactique, c'est aussi la ferveur, la motivation et l'esprit de groupe, surtout dans ce type de compétitions. Le premier match est extrêmement important". A propos de l'adversaire du jour, Bougherra s'est, toutefois, contenté de généralités. "Nous connaissons bien la sélection du Soudan. Nous l'avons déjà affrontée au CHAN. Elle possède

de un large public ici au Qatar. Ils ont des problèmes dans leur pays, et cela les motive. Ils veulent rendre leur peuple heureux. Le Soudan traverse des moments difficiles, et tout cela doit être pris en considération" notait-il, avant d'évoquer les ambitions de l'EN avant son entrée en jeu. "C'est une compétition, comme je l'avais dit en 2021. Quand elle commence, tout le monde est candidat. Chaque rencontre est une finale, chaque sélection cherche la victoire. Ce que je dis s'est confirmé après les matchs d'hier. Même les joueurs doivent être plus concentrés et jouer chaque match comme s'il s'agissait d'une finale" lancera le mondialiste 2010.

Tournoi amical de l'UNAF (U20/ féminine)

La sélection algérienne affrontera la Tunisie pour la 3e place

L'équipe nationale féminine de football des moins de 20 ans (U20) affrontera son homologue tunisienne dans le cadre du match pour la troisième place du tournoi amical de l'Union Nord-Africaine de Football (UNAF), mardi au stade Abdelaziz Chtioui de La Marsa en Tunisie, a indiqué la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel.

Classées deuxième du groupe B avec 3 points, les Vertes retrouveront la Tunisie, également deuxième du groupe A, conformément au système de ce tournoi qui prévoit deux matchs de classement, respectivement pour les troisième et cinquième places.

La sélection nationale tentera de décrocher cette troisième place et conclure son tournoi sur une note positive,



avant d'aborder ses prochaines échéances.

L'Algérie a évolué dans le groupe B aux côtés du Maroc et de la Jordanie, invitée par les organisateurs, alors que le groupe A est composé, quant

à lui, de la Tunisie, de l'Egypte, et de la Libye. Les premiers de chaque groupe animeront la finale, tandis que les deuxième et troisième s'affronteront respectivement pour les 3ème et 5ème places.

Oran Centre

200 jeunes qualifiés après une journée de cross intense

Le complexe équestre *Antar Ben Chaddad* d'Es-Senia a vibré ce matin au rythme des foulées. Après plusieurs heures de courses disputées, 200 élèves d'Oran Centre ont décroché leur place pour les finales wilayaes du 16 décembre. Une sélection serrée, issue d'un rassemblement impressionnant de plus de 1 400 participants venus de nombreux établisse-

ments scolaires.

Au-delà des chronos, l'événement a mis en lumière l'enthousiasme grandissant autour du sport scolaire à Oran. Les enseignants, les encadreurs et les parents, venus nombreux, ont transformé les abords du parcours en un véritable couloir d'encouragements, galvanisant des jeunes déterminés à se surpasser.

Plus qu'une simple compétition, ce

cross a servi d'espace d'apprentissage : gestion de l'effort, esprit d'équipe, respect des règles et goût de l'endurance. Autant de valeurs qui se sont ressenties tout au long de la journée. Le sport scolaire rappelle que cette étape n'est qu'un premier passage obligé vers les finales régionales. Un défi supplémentaire pour ces jeunes athlètes, désormais tournés vers la suite de l'aventure.

CAN 2025

L'attaquant Yoane Wissa grand absent de la liste de la RD Congo



Sébastien Desabre, à la tête des Léopards depuis 2022, a choisi la stabilité pour sa liste des 26, en reconduisant la quasi-totalité des joueurs ayant participé aux récentes échéances internationales. Parmi les piliers, le capitaine Chancel Mbemba s'apprête à disputer sa sixième Coupe d'Afrique des Nations, soutenu par des joueurs d'expérience comme Samuel Moutoussami, Meschack Elia et Cédric Bakambu. Une ossature solide censée apporter la maturité nécessaire à une sélection ambitieuse, déterminée à rééditer, voire dépasser, sa performance de la dernière édition où elle avait atteint les demi-finales.

Si la continuité est privilégiée, l'ouverture à la jeunesse n'est pas oubliée. Treize joueurs s'apprêtent à découvrir la CAN, dont le gardien du Standard de Liège Matthieu Epolo, Noah Sadiki ou encore Aaron Wan-Bissaka.

Le grand absent de cette liste est l'attaquant de Newcastle, Yoane Wissa. Blessé au genou en septembre dernier lors d'un rassemblement avec la sélection, il n'a toujours pas repris la compétition en club malgré un retour à l'entraînement collectif. Son absence laisse un vide offensif, mais l'encadrement technique mise sur la profondeur de l'effectif et l'implication de ses cadres pour compenser ce forfait de taille. Yoane Wissa, de son côté, a affiché son soutien à ses coéquipiers via un message plein d'encouragements.

Crise à Nice

Franck Haise veut démissionner après les violences des supporters contre les joueurs

La tension est montée d'un cran à Nice. Secoué par les violences commises dimanche soir par certains supporters contre des joueurs à leur retour de Lorient — où le Gym a enregistré une sixième défaite consécutive (3-1) — Franck Haise a informé ses dirigeants de son intention de démissionner. L'entraîneur, qui avait récemment évoqué l'idée de servir de « fusible », se dit cette fois prêt à renoncer à ses indemnités.

Haise souhaite partir, conscient de la gravité de la crise sportive et du climat délétère. Mais sa démission ne dépend pas de lui seul : engagé jusqu'en 2029 sous contrat à durée déterminée, il ne peut rompre son bail qu'avec l'accord du club, comme le prévoit le droit du travail.

Arrivé en 2024 et prolongé l'été dernier après avoir qualifié Nice pour le 3e tour préliminaire de Ligue des champions, Haise a vu son projet s'effondrer cette saison. Élimination précoce en C1, cinq défaites en cinq matchs de Ligue Europa, et Ligue 1 en pleine dérive : le Gym est en chute libre. La semaine dernière encore, après le lourd revers face à Marseille (1-5), Haise assurait qu'il ne démissionnerait pas, notamment pour ne pas perdre des indemnités estimées à plusieurs millions d'euros. Il affirmait ne pas être « le seul responsable » et restait déterminé à « se battre avec ses joueurs ». Mais l'agression de certains éléments de son effectif par des supporters a été un choc. Bien que personnellement épargné, Haise a mal vécu l'incident — au point de vouloir refermer lui-même l'aventure niçoise.

Agence d
SFIC
Mesra - Mo
Rue Moham
Face Maiso
Tel: 06 61

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الاستاذ محلي سيد أحمد عبد الكريم

محضر قضائي لدى مجلس قضاء غليزان

MaitreMEHALI SIDAHMED A KRIM

شارع تـزغات جيلالي عمارة 05 وادي رهيو/ هاتف: 046.78.62.68

إعلان عن البيع بالمزاد العلني

نحن الاستاد محلي سيد أحمد عبد الكريم محضر قضائي لدى مجلس قضاء غليزان الكائن مقر مكتبه بشارع تـزغات جيلالي عمارة رقم 05 وادي رهيو. طبقا لمقتضيات المادة 737 وما بعدها من قانون الإجراءات المدنية والإدارية. تنفيذًا للسند التنفيذي شريك رقم AS 4007130 الصادر عن البنك الوطني الجزائري وكالة غليزان رمز 869 المحرر بتاريخ 2022/09/26. بعد تبليغ الاحتجاج لعدم الوفاء بتاريخ 2023/04/10 طبقا للمادة 529، 536 من القانون التجاري. بطلب من السيد : كروم إبراهيم الساكن : بوادي ارهيو ولاية غليزان. ضد السيدة خشاوي أمينة مسيرة مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة EURL REPOS DE LA PRINCESS ، الكائن مقرها : بن داود ولاية غليزان. بيانات العقار المعني بالبيع بالمزاد العلني وتعيينه : حق الامتياز على عقار متمثل في قطعة أرض مساحتها 2632.00م² الكائنة بن داود ولاية غليزان المسجلة بالقسم 01 مجموعة الملكية 164 ، مخصصة للاستثمار وتحصلت عليها بمنفذ ضدها بموجب عقد امتياز وليس عن طريق التنازل لانجاز مشروع مركز للعلاج والاستحمام توجد عليها بنايات غير أساسيات عن أساسيات غير مكتملة بالخرسانة المسجلة. الدائن : السيد كروم إبراهيم الساكن : بوادي ارهيو . المدين : السيد خشاوي أمينة مسيرة مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة EURL REPOS DE LA PRINCESS بعد ايداع قائمة شروط البيع بالمزاد العلني لدى كتابة ضبط محكمة غليزان بتاريخ 2025/02/16 ، على أن يباع العقار بأعلى عرض مع بقاء السلطة التقديرية للقاضي. ويكون بيع هذا العقار بقسم البيوع العقارية بتاريخ 2025/12/16 على الساعة 14:00 زوالا بالمحكمة المدنية بغليزان. إثباتا لذلك حررنا المحضر الحالي طبقا للمادة 749 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية ليتم نشره طبقا للمادة 750 من نفس القانون ، للاستعلام والاتصال بالرقم : 046.78.62.68 او 0556.72.78.77

المحضر القضائي

03.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الاستاذ محلي سيد أحمد عبد الكريم

محضر قضائي لدى مجلس قضاء غليزان

MaitreMEHALI SIDAHMED A KRIM

شارع تـزغات جيلالي عمارة 05 وادي رهيو/ هاتف: 046.78.62.68

إعلان عن البيع بالمزاد العلني

نحن الاستاد محلي سيد أحمد عبد الكريم محضر قضائي لدى مجلس قضاء غليزان الكائن مقر مكتبه بشارع تـزغات جيلالي عمارة رقم 05 وادي رهيو. طبقا لمقتضيات المادة 737 وما بعدها من قانون الإجراءات المدنية والإدارية. تنفيذًا للسند التنفيذي القرار الصادر عن مجلس قضاء غليزان الغرفة الجزائية بتاريخ 2023/01/18 رقم الفهرس 23/00876 رقم الملف 22/08109 الممهور بالصيغة التنفيذية. بطلب من السيد: بن والي فاطمة ابنة عبد الله الساكنة : بحي 180 مسكن بلدية وادي ارهيو. ضد السيد: صيهوب أحمد ابن غلام الله الساكن : بالقرية الفلاحية سيدي الميهوب. بيانات العقار المعني بالبيع بالمزاد العلني وتعيينه : شقة من نوع F2 ذات الاستعمال السكني تقع بالعمارة B4 الطابق الأرضي ، الجهة الوسطى ، تتكون من صالة ، غرفة ، مطبخ ، شرفة ، حمام ، مرحاض ، البالغ مساحتها ثمانية وأربعون متر مربع وتسعون ديسمتر مربع وينسب 1000/51 من الأجزاء المشتركة المقيدة بالقسم 46 ، مجموعة الملكية 21 رقم القطعة 02 المقيدة بالمحافظة العقارية بوادي ارهيو ، بتاريخ 2019/06/13 ايداع حجم 34 تربية 709 الكائنة بـ : حي 180 مسكن بلدية وادي ارهيو ولاية غليزان. بعد ايداع قائمة شروط البيع بالمزاد العلني لدى كتابة ضبط محكمة وادي ارهيو بتاريخ 2025/05/18 تحت رقم 1008 ، حدد الثمن الأساسي الذي يباع به العقار في المزاد العلني بـ : (أربعة مليون وثلاثمائة وواحد ألف دينار جزائري). ويكون بيع هذا العقار بقسم البيوع العقارية بمحكمة وادي ارهيو بتاريخ 2025/12/10 على الساعة 11:00 صباحا بقاعة الجلسات رقم 02 . إثباتا لذلك حررنا المحضر الحالي طبقا للمادة 749 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية ليتم نشره طبقا للمادة 750 من نفس القانون ، للاستعلام والاتصال بالرقم : 046.78.62.68 او 0556.72.78.77

المحضر القضائي

03.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الاستاذ محلي سيد أحمد عبد الكريم

محضر قضائي لدى مجلس قضاء غليزان

MaitreMEHALI SIDAHMED A KRIM

شارع تـزغات جيلالي عمارة 05 وادي رهيو/ هاتف: 046.78.62.68

إعلان عن البيع بالمزاد العلني

نحن الاستاد محلي سيد أحمد عبد الكريم محضر قضائي لدى مجلس قضاء غليزان الكائن مقر مكتبه بشارع تـزغات جيلالي عمارة رقم 05 وادي رهيو. طبقا لمقتضيات المادة 737 وما بعدها من قانون الإجراءات المدنية والإدارية. تنفيذًا للسند التنفيذي عقد اعتراف بدين المحرر من طرف الأستاذ بن الطيب بن علي موثق بمدينة الشلف بتاريخ 2013/12/12 والممهور بالصيغة التنفيذية. الصادرة عن الأستاذ بن أحمد عبد الله مسير الموثق المتوفي بن الطيب بن علي لتحصيل قيمة الدين المقدر بـ 7.000.000,00 دج سبعة ملايين دينار جزائري. لصالح السيد: مداوي محمد بن أحمد الساكن: بحي المرشح دحنان الشلف. ضد السيد: عباس شيخ ولد عبد القادر الساكن : بشارع كهوية سليمان أولاد يعيش. بيانات العقار المعني بالبيع بالمزاد العلني وتعيينه :حق امتياز لمدة 40 سنة الممنوح بموجب عقد محرر من طرف مديرية أملاك الدولة لولاية غليزان بتاريخ 2012/04/30 على قطعة أرضية تشكل الوعاء العقاري للمستثمرة الفلاحية الجماعية سي توفيق رقم 38 بنسبة 03/01 واحدة من ضمن 03 حصص متساوية في الشيوخ من قطعة أرض مساحتها ثلاثة عشر هكتار وسبعة وستون أو وخمسون سنتييار 13 هكتار 67 ار و50 سار حسب المخطط المرفق باصل هذا العقد والتي تقع بالمكان المسمى الكاف لحمر بلدية أولاد يعيش دائرة عمي موسى غليزان قسم رقم 33 مجموعة ملكية رقم 01 من مخطط مسح الأراضي المنجز بتاريخ 1992/05/23 يحدها من الشمال أرض فلاحية ومن الجنوب طريق بلدي والشرق وادي + شعبة ومن الغرب وادي. الدائنين المقيدين بالشهادة العقارية : هذه الحقوق العقارية مرهونة بموجب رهن قانوني لصالح بنك الفلاحة والتنمية الريفية وكالة عمي موسى لضمان دين قدره : 7.269.000,00 دج سبعة ملايين ومائتان وتسعة وستون ألف دينار جزائري رهن قاتوني مشهر بالمحافظة العقارية بتاريخ 2017/12/28 حجم 05 رقم 23 بعد ايداع قائمة شروط البيع بالمزاد العلني لدى كتابة ضبط محكمة عمي موسى بتاريخ 2024/10/01 تحت رقم 24/05. على أن يباع العقار بأعلى عرض مع بقاء السلطة التقديرية للقاضي. ويكون بيع هذا العقار بقسم البيوع العقارية بمحكمة عمي موسى بتاريخ 2025/12/11 على الساعة 11:00 صباحا بمقر محكمة عمي موسى. إثباتا لذلك حررنا المحضر الحالي طبقا للمادة 749 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية ليتم نشره طبقا للمادة 750 من نفس القانون ، للاستعلام والاتصال بالرقم : 046.78.62.68 او 0556.72.78.77

المحضر القضائي

03.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الاستاذ محلي سيد أحمد عبد الكريم

محضر قضائي لدى مجلس قضاء غليزان

MaitreMEHALI SIDAHMED A KRIM

شارع تـزغات جيلالي عمارة 05 وادي رهيو/ هاتف: 046.78.62.68

إعلان عن البيع بالمزاد العلني

نحن الاستاد محلي سيد أحمد عبد الكريم محضر قضائي لدى مجلس قضاء غليزان الكائن مقر مكتبه بشارع تـزغات جيلالي عمارة رقم 05 وادي رهيو. طبقا لمقتضيات المادة 737 وما بعدها من قانون الإجراءات المدنية والإدارية. تنفيذًا للسند التنفيذي الحكم الفصل في الدعوى المدنية صادر عن محكمة الجنايات المجلس قضاء غليزان بتاريخ 2014/11/11 تحت رقم الفهرس 14/00184 رقم الجدول 14/00035 والممهور بالصيغة التنفيذية. بناءا على الأمر بالحجز على عقار الصادر عن رئيس محكمة وادي ارهيو المؤرخ في 2020/02/16 تحت رقم الترتيب 20/78. والمصحح بموجب الأمر بـ : تصحيح خطأ مادي الصادر عن رئيس محكمة وادي ارهيو المؤرخ 2023/05/25 تحت رقم الترتيب 23/140 ، ولمبلغ بتاريخ 2023/06/21. بطلب من السيد: سعيدان أحمد الساكن : بشارع قاري محمد بلدية الحمادنة ولاية غليزان. ضد السيد: بن حامة سهام بنت محمد الساكن : بشارع قرايبس على الحمادنة ولاية غليزان. يتم الإعلان على بيع العقار بالمزاد العلني وفي البيانات التالية : تعيين العقار: حقوق عقارية تقدر بـ 24/09 جزء تؤخذ على الشيوخ من مساحة شائعة قدرها 270 م² تؤخذ على الشيوخ من مساحة قدرها 392م² الماخوذة جذورها على الشيوخ المشتعلة على شقة ذات ملكية مشتركة مساحتها 44 م² و 100/293 من الأجزاء المشتركة قطعة رقم 01 مدينة على مساحة مملوكة على الشيوخ مساحتها 690 م² المشيد عليها بناية بطابق أرضي موجودة بشارع قرايبس على بلدية الحمادنة دائرتها ولاية غليزان. حدد الثمن الأساسي لبيع هذا العقار بـ 4.500.000,00 دج أربعة مليون وخمسمائة ألف دينار جزائري (على أن يكون السعر المرجعي الذي يبدأ به البيع المزاد العلني. يتم البيع بجلسة البيع بالمزاد العلني للعقار محل البيع يوم 2025/12/10 على الساعة 09:00 صباحا بقاعة الجلسات رقم 2 بمقر محكمة وادي ارهيو . إثباتا لذلك حررنا المحضر الحالي طبقا للمادة 749 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية ليتم نشره طبقا للمادة 750 من نفس القانون ، للاستعلام والاتصال بالرقم : 046.78.62.68 او 0556.72.78.77

المحضر القضائي

03.12.2025

Amis internantes,
lisez

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE

sur le Net

www.lecarrefourdalgerie.dz

ACCIDENTS DE LA ROUTE

LE FACTEUR HUMAIN DE LOIN LA PREMIÈRE CAUSE

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

UNE GRANDE OPÉRATION DE NETTOYAGE DOIT TOUCHER TOUS LES SECTEURS URBAINS

LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

LA VIE À SAÏDA

Salon organisé pour la ville de Saïda

SAÏDA alliant l'utile et le plaisir

Le Carrefour d'Algérie

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

40 MILLIONS D'EUROS POUR BRAHMI ET 35 MILLIONS POUR SLIMANI

LES DEUX JOUEURS MAGHRÉBINS LES PLUS CHERS DE L'HISTOIRE

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

DES FAMILLES ÉCARTÉES MONTENT AU CRÉNEAU

RELOGEMENT: UN DOSSIER CHAUD À ORAN

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

09 HECTARES DE FORÊTS DÉTRUITS À GUELMA

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

520 INTERPELLATIONS EN UNE SEMAINE À ORAN

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

UN INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION ET 03 JOURNÉES ENTENDUES PAR LA JUSTICE

CANTINES SCOLAIRES: LE SCANDALE DE TROP À TIARET

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

UN JEU DE 25 ANS ENTRE LA MORT ET LA VIE

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS À LA RADIO CHAÎNE III

IL RESTE 2.500 MILLIARDS DE DA À RECOUVRER

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

IMPOTS

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

UN CERCLEUR A ÉTÉ ACCUSÉ AUX OTM LE TRANSPORT COLLECTIF PRIVÉ CÔTÉ PLUS CHER

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

DES FAMILLES ÉCARTÉES MONTENT AU CRÉNEAU

RELOGEMENT: UN DOSSIER CHAUD À ORAN

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

UN INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION ET 03 JOURNÉES ENTENDUES PAR LA JUSTICE

CANTINES SCOLAIRES: LE SCANDALE DE TROP À TIARET

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

UN JEU DE 25 ANS ENTRE LA MORT ET LA VIE

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS À LA RADIO CHAÎNE III

IL RESTE 2.500 MILLIARDS DE DA À RECOUVRER

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

IMPOTS

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT

UN CERCLEUR A ÉTÉ ACCUSÉ AUX OTM LE TRANSPORT COLLECTIF PRIVÉ CÔTÉ PLUS CHER

LE CARREFOUR D'ALGERIE

Programme de 150 Segments de 15 minutes de 20h à 20h30

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT



2

11h45 Petits plats en équilibre
11h50 Les douze coups de midi
12h55 Petits plats en équilibre
13h00 JT 13h
13h50 Petits plats en équilibre
13h55 Météo
14h00 Plus belle la vie, encore plus belle
14h25 Le club de Noël
16h00 A la recherche de la magie de Noël
17h30 Star Academy, la quotidienne
18h30 Ici tout commence
19h10 Demain nous appartient
20h00 JT 20h
21h00 C'est Canteloup
21h10 Will Trent
22h00 Will Trent
22h50 Esprits criminels : Evolution
23h45 Esprits criminels : Evolution
00h35 Harry Potter : Les Sorciers de la pâtisserie
01h25 Tirage de l'EuroMillions



3

05h30 Spectacle
06h40 En aparté
07h14 Late Football Club
08h15 Culture & Street
09h08 Wicked
11h49 La boîte à questions
11h55 En aparté
12h27 Clique
13h21 Paddington au Pérou
15h04 Minecraft, le film
16h43 Le Seigneur des anneaux : La guerre des Rohirrim
18h53 La boîte à questions
18h59 En aparté
19h34 Clique
20h33 En aparté
21h09 Antoine de Caunes : la vie "rêvée" d'un enfant du rock
21h52 Antoine de Caunes : la vie "rêvée" d'un enfant du rock
22h36 Zion
00h15 The Brutalist
03h30 Fario
04h58 Kreskine



06h20 Incroyables transformations
07h20 Incroyables transformations
08h30 Ça peut vous arriver
09h45 Ça peut vous arriver
11h30 Ça peut vous arriver chez vous
12h45 Le 12.45
13h35 Scènes de ménages
13h40 Un jour, un doc
14h50 Un jour, un doc
15h50 Un jour, un doc
16h50 Un jour, un doc
17h25 La roue de la fortune
18h30 La meilleure boulangerie de France
19h45 Le 19.45
20h40 Scènes de ménages
21h10 Scènes de ménages
22h05 Scènes de ménages
23h00 Scènes de ménages : un Noël complètement givré
00h15 Les incroyables talents sont éternels
00h55 Les incroyables talents de la musique

11h20 Flavie en France
12h05 Outremer.l'info
12h15 La p'tite librairie
12h25 Dans le rétro
12h26 ICI 12/13
12h55 Météo à la carte
13h55 Météo à la carte (la suite)
14h20 OPJ
15h25 OPJ
16h20 Candice Renoir
17h20 La p'tite librairie
17h25 Duels en familles
18h00 Slam
19h05 Dans le rétro
19h10 Hors la ville
19h15 ICI 19/20 édition toutes régions
19h50 On vous emmène ici
20h00 Tout le sport
20h10 Mag Ligue 1
20h25 Un si grand soleil
20h45 Un si grand soleil
21h10 Des racines et des ailes
23h20 Enquêtes de Région
00h45 Le pitch cinéma
00h50 Yaya

TÉLÉVISION

15



21h10

ANTOINE DE CAUNES : LA VIE "RÊVÉE" D'UN ENFANT DU ROCK



Antoine de Caunes se confie sur toute sa première vie cathodique. En effet, à moins de 25 ans, il était propulsé comme le seul média télévisuel d'une nouvelle culture naissante, de "Chorus" aux "Enfants du rock", jusqu'à "Rapido". Bruce Springsteen a tenu à témoigner de son amitié et de sa relation avec cet "elegant French man". Damon Albarn (Blur et Gorillaz) et son complice Jamie Hewlett, Paul Simonon, bassiste des Clash, Jean-Louis Aubert et Richard Kolinka évoquent leur relation avec Antoine de Caunes.

2

21h10

ARDENNES



Charmeur et mystérieux, le psychiatre Olivier Rimbaud vit seul, dans un manoir isolé à Châlons-en-Champagne. Il partage son quotidien entre trois activités : guérir ses patients, faire du profiling pour aider la police à arrêter des criminels, sur des affaires hors norme et cacher ses innombrables secrets, issus d'un passé trouble et inquiétant ! Il se lance sur les traces d'un kidnappeur et tueur en série, tout en aidant à guérir une adolescente qui souffre d'étranges hallucinations. Dans le même temps, les spectateurs découvrent que Rimbaud a changé d'identité, et qu'il passe ses nuits à décoder un mystérieux carnet crypté...



21h24

WILL TRENT



Après une violente attaque qui l'a laissée traumatisée, Angie (Erika Christensen) reprend du service au sein de l'équipe d'enquêteurs du bureau fédéral de Géorgie. Sa première mission consiste à traquer un tueur en série qui cible des pédophiles et des agresseurs sexuels, un cas qui met à l'épreuve les limites de la justice et de la moralité. Alors qu'Angie se remet difficilement de son expérience, elle fait la connaissance de Cricket (Sonja Sohn), une experte en explosifs, qui devient une alliée précieuse dans leur quête pour stopper le tueur.
Acteur: Ramon Rodriguez (Will Trent), Erika Christensen (Angie Polaski), Iantha Richardson (Faith Mitchell).



ORAN

13 | 11

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent

07h55
17h50
62%
13km/h

Alger
Constantine
Annaba
Ouargla
Mostaganem
Béchar

13-11
13-03
18-11
20-07
13-11
18-05

Hongrie Vaste manifestation à Budapest contre les coupes budgétaires

Des milliers de personnes ont défilé lundi soir dans les rues de Budapest pour protester contre les coupes budgétaires imposées à la capitale. Cette mobilisation intervient alors que la Cour des comptes hongroise a récemment averti que la « contribution de solidarité » — un prélèvement massif ponctionnant plusieurs milliards de forints du budget municipal — pourrait conduire Budapest à l'insolvabilité d'ici la fin de l'année.

Cette taxe, largement contestée par la mairie dirigée par l'opposition, est accusée d'affaiblir les finances de la ville au point de compromettre certains services publics essentiels. Les manifestants dénoncent ce qu'ils considèrent comme une pression politique du gouvernement d'Orbán sur la capitale, traditionnellement hostile au pouvoir en place.

La municipalité réclame une révision urgente du dispositif, alertant sur un risque de paralysie financière sans intervention de l'État. Pendant ce temps, le bras de fer entre Budapest et le gouvernement central ne cesse de s'intensifier.

La CPI ferme son bureau au Venezuela Colère de Caracas

Le Venezuela a accusé lundi la Cour pénale internationale (CPI) de "se soustraire" à ses responsabilités, après l'annonce par le tribunal de la fermeture de son bureau à Caracas en raison d'un manque de progrès dans le travail avec le gouvernement.

La CPI enquête sur le Venezuela pour des crimes contre l'humanité présumés lors des manifestations de 2017, et avait ouvert en 2024 un bureau pour travailler avec le gouvernement de gauche du président Nicolas Maduro. Le procureur adjoint de la CPI, Mame Mandiaye Niang, a annoncé lundi que la CPI avait décidé de fermer son bureau en raison d'un manque de "progrès réel" dans sa collaboration avec le gouvernement vénézuélien, tout en précisant que l'enquête se poursuivait.

"Le bureau du procureur de la CPI n'a montré aucun engagement ni esprit de coopération", a répondu le gouvernement vénézuélien dans un communiqué. "Il n'a pas non plus formulé ses contributions et recommandations aux diverses initiatives du Venezuela, se soustrayant de manière irresponsable" à ses responsabilités, poursuit le texte. "Son objectif dans le pays était très clair: ne rien faire pour ensuite instrumentaliser la justice à des fins politiques", a-t-il accusé. En 2018, l'Argentine, la Colombie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et le Canada ont déposé une plainte auprès de la CPI contre le Venezuela pour violation présumée des droits humains.

Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique Poursuite des travaux de la 12ème session

Les travaux de la 12e session du Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, se poursuivent mardi à Alger, pour la deuxième et dernière journée, par la tenue de deux sessions à huis clos.

Les participants auront à présenter, pendant la deuxième journée, un "bilan des activités des A3+ : enseignements tirés et perspectives d'avenir" et évoqueront également "le Conseil de la paix et la sécurité de l'UA et A3+ : une voix plus forte pour la réforme du Conseil de sécurité des Nations-Unies".

Lors de la première journée du Processus d'Oran 2025, deux sessions à huis clos ont été consacrées aux thèmes "Le paysage global de la paix et de la sécurité en Afrique : dynamiques actuelles, et "Action concertée de l'UA et de l'ONU sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent". Cette conférence enregistre la participation du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, ainsi que de la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étran-



gères chargée des Affaires africaines, Mme Selma Bekhta Mansouri.

Sont également présents les ministres et vice-ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays africains, les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, les membres africains actuels, nouveaux et sortants du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Commission de l'Union africaine, les Nations Unies, les amis de la conférence et ses partenaires y participent également.

Dans une allocution prononcée à

l'ouverture du 12ème séminaire, M. Attaf avait appelé ses homologues africains à faire de la nouvelle édition du "Processus d'Oran" l'occasion de renouveler l'engagement de redoubler d'efforts pour "élaborer des solutions africaines aux maux africains".

Le ministre des Affaires étrangères a souligné, dans ce cadre, la nécessité de renouveler l'engagement de "plaider d'une seule voix pour les priorités de l'Afrique au Conseil de sécurité et dans tous les forums multilatéraux".

La "Déclaration d'Alger" pour la proclamation du 30 novembre Journée d'hommage aux victimes de la colonisation

La Déclaration d'Alger rendue publique à l'issue des travaux de la Conférence internationale sur les crimes coloniaux en Afrique, a appelé à la proclamation de la journée du 30 novembre "Journée africaine d'hommage aux martyrs et victimes de la traite transatlantique, de la colonisation et de l'apartheid", sur la base d'une proposition faite par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Les participants à la conférence organisée à Alger, dimanche et lundi, ont affirmé s'appuyer sur la proposition du président de la République, "visant à instituer une Journée africaine d'hommage aux martyrs et victimes de la traite transatlantique, de la colonisation et de l'apartheid", en suggérant "le 30 novembre, jour d'ouverture de la Conférence d'Alger, comme date de cette commémoration".

Ils ont tenu à exprimer leur "profonde

gratitude" au président de la République, pour son initiative relative à l'organisation de la conférence d'Alger, tout en "remerciant chaleureusement le gouvernement et le peuple algériens pour l'accueil fraternel et les moyens déployés pour la pleine réussite de cet événement majeur".

"La Déclaration d'Alger est une étape essentielle vers la reconnaissance des crimes du colonialisme et constitue un moyen pratique pour doter l'Afrique d'instruments durables de mémoire, de vérité, de justice et de réparation pour un avenir juste, prospère et digne aux générations futures", note le texte.

Lors du sommet de l'Union africaine tenu en février dernier à Addis-Abeba, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait proposé la consécration d'une journée en hommage aux victimes de la colonisation et de l'apartheid.

La Déclaration d'Alger sera soumise à la 39ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA en février 2026 pour approbation en tant que "première étape continentale vers la criminalisation du colonialisme dans toutes ses formes et la poursuite d'une justice réparatrice", précisent les signataires du document.

La Conférence internationale sur les crimes coloniaux en Afrique, événement d'envergure continentale, fait suite à la décision du sommet de l'Union africaine (UA), adoptée en février 2025, laquelle a endossé l'initiative du président de la République, d'organiser en Algérie une conférence dédiée à la célébration et à la mise en œuvre du thème de l'année 2025 : "Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations".

Soupçons de fraude aux fonds européens:

L'ex-chef de la diplomatie, Federica Mogherini, privée de liberté

Trois personnes, dont l'ancienne cheffe de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, ont été privées de liberté mardi à Bruges et à Bruxelles dans le cadre d'une enquête sur une possible fraude dans l'usage de fonds de l'UE, a annoncé le parquet européen. À la demande de ce dernier, la police fédérale a effectué mardi matin au service diplomatique de l'Union européenne à Bruxelles (EEAS), dans plusieurs bâtiments du Collège de l'Europe à Bruges ainsi qu'aux domiciles des suspects. L'ancienne cheffe de la diplomatie de l'Union

européenne Federica Mogherini a été privée de liberté ce mardi, a indiqué à l'AFP une source proche du dossier. Elle dirige actuellement le collège de l'Europe à Bruges, et l'enquête porte sur des soupçons de favoritisme dans l'attribution à cet établissement - par le service diplomatique de l'UE dont elle fut la cheffe -, d'un programme de formation. Deux autres personnes, dont un haut responsable de la Commission, ont été arrêtées à Bruxelles mardi matin dans cette enquête. Selon "L'Écho", il s'agirait de l'ancien secrétaire général du Service européen pour l'action

extérieure (SEAE), Stefano Sannino, ainsi que du directeur adjoint du Collège d'Europe. L'enquête cible des soupçons de favoritisme et une possible concurrence déloyale dans l'attribution par l'EEAS au prestigieux Collège de l'Europe d'un programme de formation de neuf mois destiné aux futurs diplomates européens. Les faits reprochés remontent à la période 2021-2022, et les infractions reprochées sont potentiellement: "fraude dans l'attribution des marchés publics, corruption, conflit d'intérêts et violation du secret professionnel", selon le parquet européen. Les en-

quêteurs cherchent à déterminer "si le Collège de l'Europe ou des représentants ont été informés à l'avance des critères de sélection", dans le cadre de la procédure d'appel d'offres lancé par le service diplomatique de l'UE pour un programme de formation. Le parquet européen (l'EP-PO selon le sigle anglais), officiellement institué en 2021, est un organe indépendant de l'UE chargé de lutter contre la fraude aux fonds de l'Union, et toute autre infraction portant atteinte à ses intérêts financiers (corruption, blanchiment de capitaux, fraude transfrontière à la TVA).